58e ANNEE (6e SÉRIE) — No 44 — 21 OCTOBRE 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Fondé en 1879 par Mgr F. PERRIOT

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

PROPERTY OF WESTON COLLEGE LIBRARY WESTON, MASS.

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : **R. DESVOYES**

Toutes les lettres doivent être adressées à : Monsieur le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Haute-Marne)

Chèques postaux : Nancy 21.88

PRIX DES ABONNEMENTS :

FRANCE et UNION FRANÇAISE		ETRANGER
Doctrine seule.	200 fr.	Voir les nouveaux tarifs ci-dessous.
Doctrine et Prédication	300 fr.	

On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*. Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY. 24, rue de Madrid, PARIS-8e.

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique d'Apostolat social. — I. LE CATHOLICISME SOCIAL FACE AUX GRANDS COURANTS CONTEMPORAINS. *Compte rendu de la Semaine Sociale de Paris (1947).* — 1. Introduction, 641. — 2. Leçon d'ouverture, 641. — 3. Les faits sociaux, 642. — 4. Les courants dangereux : fascisme, marxisme, libéralisme, 644. — 5. Le catholicisme social, 646. — 6. Les principes, 647. — 7. Les orientations, 647. — 8. Conclusion, 649.

II. BIBLIOGRAPHIE SOCIALE. — 1. *Masses ouvrières,* 649 ; — 2. *Les Etudes sociales,* 650 ; — J. Hours, P. Laisney, Abbé Michonneau, 651.

Questions de Science ecclésiastique. — Comment justifier *théologiquement* la participation des laïques d'Action catholique à l'apostolat de l'Eglise ? 651. — Lors de l'institution de la Sainte Eucharistie, à quel moment eut lieu la consécration ? Avant ou pendant la prononciation par Jésus des paroles : « *Hoc est corpus meum, etc...* » ? 653. — L'*Instruction* de la S. Pénitencerie sur l'absolution collective (25 mars 1944) ne favorise-t-elle pas la doctrine scotiste relative au sacrement de Pénitence ? 654.

Jurisprudence. — Peut-on empêcher l'ouverture d'une buvette, à moins de 20 m. de l'église ? 654. — Peut-on empêcher les automobilistes de couper un cortège ou une procession ? Qui a des pouvoirs en cette matière ? 654.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : *Acta pontificiæ Academiæ S. Thomæ Aquinatis*, 655 ; E. Boissard, P. Benoît d'Azy, 656.

PREDICATION

Dominicales liturgiques. — XL. *23e Dimanche après la Pentecôte* (Dimanche missionnaire) : Apôtres du monde entier, 297.

Journée missionnaire. — Père que votre règne arrive ! (Apostolat thérésien), 299.

Fête du Christ-Roi. — Règne de justice, d'amour et de paix, 301.

Fête de la Toussaint. — I. Vocation à la sainteté, 303.

Abonnements étrangers

La nouvelle élévation des tarifs postaux intervenue au 20 septembre dernier nous oblige à fixer les nouveaux abonnements *1948* aux prix suivants : *Doctrine seule :* 500 fr. — *Doctrine et Prédication :* 600 fr.

Petits avis nécessaires

1° Pour les changements d'adresse, joindre l'ancienne bande et 10 fr.
2° Pour les questions, joindre l'ancienne bande, — ou une adresse lisible. — et un timbre de 10 fr.

PETIT COURRIER

Q. — L'*Ami* pourrait-il avoir la bonté de me dire s'il connaît une *recette* pour faire, moi-même, *du charbon chimique* pour *encensoir ?*

Autrefois, j'ai eu cette recette ; depuis, je l'ai perdue de vue.

R. — Nous avouons notre incompétence, et remettons cette demande à la bienveillance et à l'habileté des confrères industrieux.

Q. — Je vous serais extrêmement reconnaissant de m'indiquer, — pour la région du Sud-Est, — la ou les maisons susceptibles de recevoir des enfants (garçons) en retard pour leurs études ou peu doués au point de vue intellectuel.

On désirerait une maison religieuse de préférence ou au moins, présentant de sérieuses garanties d'ordre moral.

On accepterait volontiers, avec un enseignement d'ordre intellectuel, des cours d'apprentissage technique *ou agricole*.

R. — Pour une documentation à jour adressez-vous au sérieux *Office central des œuvres de Bienfaisance*, 175, boul. St-Germain, Paris-6e. D'autre part, nous publierons les adresses des maisons qui nous seront signalées par nos lecteurs.

Q. — Une chose m'a toujours étonné dans le bréviaire. Pourquoi l'office de la B. V. Marie est-il placé, dans le Commun, après l'office de tous les autres saints ? Sa vraie place ne serait-elle pas plutôt en tête ? Marie est la *Reine de tous les saints !*

R. — Votre réflexion ne manque pas de justesse. Il est probable que les offices de la Dédicace (qui est un office de Notre-Seigneur) et de la Sainte Vierge sont venus s'ajouter aux autres communs déjà existant. Mais certains bréviaires ont déjà fait le rétablissement que vous souhaitez. Le bréviaire dominicain, par exemple, a placé en tête des communs : la Dédicace, puis la Vierge... L'ordre du Missel est le même que celui du Bréviaire ; croyez-vous, cependant, que la gloire de la Vierge y soit engagée ?

Q. — Connaissez-vous un saint *Roland ?*

R. — Relisez notre réponse du 5 août 1948, p. 125 des couv., et ajoutez : Bienh. Roland de Médicis, anachorète à Borgone, † 15 septembre 1386 ; culte confirmé par Pie IX en 1853 (Dom Baudot, *Dict. d'hagiogr.)*.

Q. — Une femme du peuple me demande un livre, plutôt brochure, simple, sur les principales apparitions de la Ste Vierge en France. — Lequel ?

R. — Prenez le récent ouvrage du chan. Elie Maire, *Notre-Dame de Chez-nous*. — Paris, Edit. Siloë, 1947 ; 240 p. — 24 pèlerinages français y sont présentés, avec l'histoire de leurs origines.

Q. — Un de nos élèves a reçu au baptême le nom de « *Elvius* ». C'est en vain que nous avons cherché son Patron. Est-ce peut-être un dérivé ?

R. — Pensez à S. *Elvé* (ou *Albée, Albaeus)*, prédicateur et évêque en Irlande, † vers 540 (fête le 12 septembre) ; — ou à S. *Elwin (Elwinus)*, confesseur, fête le 27 octobre.

Q. — L'*Ami* voudrait-il me dire s'il existe un périodique catholique donnant les programmes de radio, avec appréciation ?

R. — *Radio-Loisirs*, aux éditions du « Témoignage chrétien », 30, rue de Gramont, Paris-2e, hebdomadaire, un an : 180 f., est provisoirement suspendu.

Mon Programme, hebdomadaire, 25, rue Louis-le-Grand, Paris-2e (tous les programmes de radio du monde entier), — et *Radio 48*, hebdomadaire, 26, rue Beaujon, Paris-8e, organe officiel de la Radio diffusion française (tous les programmes de la semaine) donnent des informations mais pas d'appréciation morale, ni chrétienne.

Q. — Comment expliquer l'antienne de l'office de la sainte Vierge : « *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo* » ? Ce *sola* m'inquiète et je ne puis le comprendre.

Quelle est l'origine de cette formule ?

R. — *Sola* vous inquiète, parce que vous le traduisez sans doute inexactement. Voici ce que l'*Ami* répondait déjà en 1929, à une objection semblable : « Le seul sens acceptable paraît celui-ci : « A vous seule, ô Vierge Marie, vous avez détruit toutes les hérésies du monde entier. » Ici, l'expression « à vous seule » n'exclut pas d'autres destructeurs possibles de l'hérésie. Ce n'est pas encore comme si l'on traduisait : « Vous avez seule, etc... » Ainsi, par exemple, une thèse peut être démontrée par trois ou quatre arguments : ce qui n'empêche pas qu'on puisse dire de l'un de ces arguments : « A lui seul, il suffit à en démontrer la thèse. »

Si vous pouvez encore vous procurer le livre du P. Hedde, O. P., *Marie immaculée, rempart de la foi chrétienne* (Paris, Gabalda), vous aurez un excellent commentaire de l'antienne *Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses...*

Mais nous ignorons l'origine de cette antienne : peut-être pourrait-on la faire remonter, quant au sens au texte de S. Bernard, *Serm. de XII prærogativis B. M. V.*, n. 4 : *Sola enim contrivit universam hæreticam pravitatem ;* P. L., t. 163, col. 431 D. Dans la pensée et le contexte de S. Bernard, il s'agit de la victoire de Marie sur Satan, dont le triomphe au paradis terrestre est à l'origine de tout mal.

Pierre Croidys. — **L'homme du miracle : André, le petit Frère canadien.** — In-8 de 150 p., 30 f. belges ou 150 f. français. — Editions « Grands Lacs », 8, rue Grandgagnage, Namur.

Le 6 janvier 1937 s'éteignait à Montréal, âgé de 93 ans, un humble Frère lai. Dans sa jeunesse, on l'avait considéré comme un simple d'esprit ; on avait hésité à l'accepter comme novice et après ses vœux on l'avait chargé des travaux les plus humbles de la maison. Cependant il se révélait un jour comme un thaumaturge incomparable, accomplissant les guérisons les plus surprenantes sur un simple acte de volonté. Les foules accouraient à lui et les miracles se multipliaient. Ils n'ont pas cessé avec sa mort.

Sa dévotion préférée fut celle de S. Joseph. Il médita longtemps et finalement réalisa le projet de construire un sanctuaire grandiose au glorieux Patriarche. Un attrait spécial le portait aussi vers la contemplation des plaies sacrées du Sauveur. Il semble avoir été suscité pour raviver au Canada le culte de S. Joseph.

Telle est la merveilleuse histoire que narre d'une manière vivante, mais assez sommairement, le présent livre. Puissions-nous ne pas attendre trop longtemps la biographie définitive qui satisfera la pieuse curiosité de nombreux lecteurs, en même temps qu'elle accroîtra la confiance envers un serviteur de Dieu qui semble vouloir, à l'instar de sainte Thérèse de Lisieux, passer son ciel à faire du bien sur la terre.

Chanoine G. Queval, vicaire général d'Arras. — ***Au service du Maître.* Courtes méditations pour militants et militantes d'Action catholique.** — In-8 carré de 128 p., 85 f. — Centrale des Œuvres, 38, boul. de Strasbourg, Arras.

Un texte liturgique ou scripturaire avec l'énoncé d'une idée centrale en exergue, quelques réflexions pieuses auxquelles s'ajoute souvent un bref examen de conscience, le tout n'occupant pas plus d'une page, tel est le schéma des méditations contenues dans ce petit livre. Elles se suivent sans lien apparent, tout en étant groupées autour de quatre notions principales : la vie chrétienne en général, la messe, la T. S. Vierge, le devoir de l'apostolat. Tels sont bien en effet les grands ressorts spirituels de l'action du militant. Ces méditations conviennent aux gens qui disposent de peu de temps, tout en fournissant aux autres, par leur contenu substantiel, matière à des oraisons d'une durée normale.

58e ANNEE (6e série) No 44 21 OCTOBRE 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

I. Le catholicisme social face aux grands courants contemporains. *Compte rendu de la Semaine Sociale de Paris* (1947). — 1. Introduction. — 2. Leçon d'ouverture. — 3. Les faits sociaux. — 4. Les courants dangereux : fascisme, marxisme, libéralisme. — 5. Le catholicisme social. — 6. Les principes. — 7. Les orientations. — 8. Conclusion.

II. Bibliographie sociale. — 1. *Masses Ouvrières*. — 2. *Les Etudes sociales*. — 3. Joseph Hours : *Petite histoire du mouvement ouvrier*. — 4. Pierre Laisney : *Pour un travail chrétien*. — 5. Abbé Michonneau : *Pour prier ensemble*.

I. — Le Catholicisme social face aux grands courants contemporains.

Compte rendu de la Semaine Sociale de Paris [1]

1. — Le libéralisme a revêtu, revêt encore bien des formes. Au fond, il implique toujours, plus ou moins consciente, la prétention de faire de la liberté le principe même de l'ordre social. Confusion grosse de conséquences. Car, si la liberté est, pour des créatures raisonnables, condition normale de leur activité sociale aussi bien qu'individuelle, elle n'en peut pas être le principe. « Bien naturel de la plus haute importante », a dit Léon XIII, la liberté est une force centrifuge qui manifeste la personnalité, mais a besoin d'être équilibrée par une autorité cohésive. Ou bien, c'est la dispersion l'éclatement, comme on aime à dire aujourd'hui, et fatalement la confusion. Nous y sommes en plein. Les Souverains Pontifes, en particulier Pie XI [2] et Pie XII [3] ont, à plusieurs reprises, bien marqué ce qui fait la misère spécifique de notre siècle : on n'a même plus « la conscience du juste et de l'injuste, du licite et de l'illicite ». Un historien clairvoyant et impartial a pu écrire :

« Rien ne serait plus absurde que de voir dans les temps médiévaux une sorte d'époque paradisiaque. Les hommes sont toujours des hommes, et leur nature ne se change pas aisément. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Ce par quoi le Moyen Age est admirable, c'est par ses principes qui, eux, étaient magnifiquement chrétiens. C'est cette référence permanente à l'Evangile, dont nul n'avait l'idée de nier la prédominance. Aujourd'hui, des millions d'hommes peuvent vivre sans avoir même le soupçon de certaines valeurs supérieures. Au Moyen Age, un homme se permettait de se conduire mal, d'être brutal ou débauché : il ne pouvait ignorer qu'il transgressait la loi, et sa conscience, en lui, se rébellait » [4].

Aujourd'hui, « tout le monde triche » [5]. On triche même si bien qu'il n'existe pratiquement plus de règle du jeu : la loi commune, c'est le *système D*.

Les catholiques sociaux ne pouvaient prétendre à dresser en une semaine le bilan de tous les abandons, de toutes les trahisons. L'enquête serait immense, si on la voulait exhaustive, et quel profit peut-on espérer d'une tâche toute négative ? Sur le terrain où ils ont situé leur action, qui est celui des institutions dans lesquelles s'encadre notre vie sociale, ils ont essayé de faire le point. Au fond, et c'est ce qui les rend spécieuses, les pires aberrations contiennent une âme de vérité. Plus que cela : elles sont, le plus souvent, « des vérités devenues folles ». Passer en revue les grands courants contemporains, essayer de retrouver, sous leurs outrances contrastées, l'âme de vérité, complexe mais exacte comme la vie, dont les hérésies à la mode témoignent en la niant, reconnaître dans notre magnifique tradition chrétienne, les valeurs authentiques, quelquefois négligées par nous, dont d'autres se sont emparés qui les ont d'ailleurs souvent rendues méconnaissables, n'est pas faire œuvre vaine. Et voit-on une autre méthode qui puisse préparer, à défaut de l'entente parfaite entre les hommes, la réconciliation des âmes de bonne volonté ?

2. — De la leçon d'ouverture, on attend aux *Semaines Sociales*, la présentation du problème à étudier. M. Charles Flory, président de la Commission générale, n'a pas déçu cette attente. Il nous montre d'abord la grandeur exceptionnelle de l'époque où nous sommes entrés.

« Après une longue évolution commencée au XVIe siècle, nous sommes, à notre tour, dans une de ces périodes de transition entre deux types de société, victimes des secousses par lesquelles s'opère la mutation, anxieux de notre destin. La pire des guerres vient de se terminer. Au lieu de la détente si longtemps espérée, les peuples,

[1] In-8 de 415 p., 350 fr. — Chronique sociale de France, 16, rue du Plat, Lyon-IIe.
[2] *Ubi Arcano Dei*, édit. Bonne Presse, t. I, p. 161.
[3] *Summi Pontificatus*, no 26.

[4] Article de Daniel-Rops reproduit par *La Croix*, 29 janvier 1942.
[5] L'expression est équivoque, mais n'étonne plus. Il est clair que nous la prenons au sens courant, qui n'est pas le sens fort. De ce que les tricheurs s'agitent plus que les honnêtes gens, que leurs victimes se multiplient, on ne conclurait pas sans une étrange méprise que l'honnêteté a disparu de France. La vérité est qu'on a parfois besoin de faire attention pour la reconnaître. L'unique fou du village fait, à lui seul, plus de bruit que tous les sages. Bien loin que ses excentricités leur soient imputables, ceux-ci n'en sont que plus dignes de sympathie.

à bout de nerfs, connaissent une amère prolongation et parfois une aggravation de leurs misères... ».

Car la société capitaliste avait au moins organisé l'économie mondiale. Mais le libéralisme économique a sombré dans l'absurdité. Aujourd'hui, tout est de nouveau disloqué. « Partout le dirigisme triomphe. Par nécessité plus que par position idéologique, tous les états ont pris en main la direction de l'économie nationale. » Les structures politiques évoluent. Le syndicalisme aspire à son intégration dans l'Etat. Les institutions parlementaires sont en pleine transformation. La vie entière tend à devenir de plus en plus grégaire. Non seulement dans le monde ouvrier, que le marxisme a organisé sous la forme agressive de la lutte des classes, mais aujourd'hui aussi chez les ruraux et même dans les classes moyennes, si individualistes autrefois, qui, en se prolétarisant, se collectivisent aussi. « L'homme moderne aspire à la vie collective jusque dans sa personnalité... Cela le conduit, en fait, à être de plus en plus superficiel, de plus en plus exigeant, de plus en plus mécontent ». Nous tendons à la termitière. Et un immense dégoût, allant parfois jusqu'au désespoir et à l'esprit de violence, fait suite au rêve positiviste. L'impuissance des hommes à maîtriser les techniques, le souvenir d'horreurs qui sont d'hier et le désarroi de beaucoup — des jeunes surtout — devant le présent expliquent assez « le romantisme révolutionnaire » dont le succès est évident.

M. Ch. F. reprenant un mot du cardinal Suhard, voit en cette fermentation une « crise de croissance », une « crise d'unité ». « Depuis qu'il existe, c'est la première fois que le monde est *un* et qu'il le sait. Cette crise de conscience collective, avec ses tâtonnements, ses gaucheries, ses adhérences aux formes passées, qu'est-ce d'autre que l'adolescence ? » [6]

Par qui, au nom de qui se réalisera l'unité ? Des idéologies contradictoires y prétendent. Assortis de mythes divers, les totalitarismes prétendent résoudre le problème par la force. A l'opposé, le libéralisme évoque les qualités humaines d'initiative, de courage, de ténacité, auxquelles nous devons le développement économique du XIX[e] siècle. Le marxisme, avec son sens merveilleux des masses que séduit son messianisme, continue d'exploiter les détresses ouvrières et paysannes, se fait des adeptes dans l'artisanat et le petit commerce, envoûte des intellectuels généreux, sollicite, sinon l'adhésion, du moins l'alliance des catholiques. La social-démocratie enfin s'efforce, hélas sans succès, de sauver le libéralisme politique dans une société collectiviste. Pie XI a signalé le souci des valeurs humaines qui la travaille, dont nous nous gardons bien de faire fi. Catholiques, nous avons conscience des responsabilités intellectuelles qui nous incombent. Si notre religion ne nous présente pas un système économique et social tout fait, elle « nous dispense, sur la nature de l'homme, des lumières qui participent à la vérité transcendante », et l'expérience nous a appris qu'on ne s'en détourne pas impunément. C'est ce qu'ont bien compris René de la Tour du Pin, Albert de Mun, Henri Lorin et leurs disciples. On les appela catholiques sociaux,

« parce que, devançant l'ensemble de leurs coreligionnaires, ils tiraient du dogme chrétien les enseignements qu'il comporte... Ainsi compris, le catholicisme social ne saurait vieillir. Esprit et méthode plutôt que doctrine, il durera tant qu'il existera, au sein de l'Eglise enseignée, et dans la soumission à l'Eglise enseignante, des hommes anxieux des réalités sociologiques, et préoccupés de chercher, à la lumière de leurs principes, les solutions adaptées qu'exigent des réalités toujours mouvantes. »

Et, anticipant un peu sur les conclusions des leçons qu'il introduit, M. Flory indique trois directions dans lesquelles doivent s'orienter nos efforts. Il faut premièrement *éliminer le prolétariat* en restituant aux plus déshérités le droit effectif de vivre en hommes. *Réaliser la démocratie sociale* en substituant au salariat le régime d'association sur le plan de l'entreprise et de la profession, et en intégrant dans l'Etat ces forces nouvelles que représentent les organismes syndicaux et les coalitions d'intérêts. Enfin, et ajoutons surtout, *donner au monde le supplément d'âme* qu'exige le prodigieux développement du progrès technique. Il faut, pour mener à bien cette tâche, croire à la fois au péché originel et à la Rédemption.

3. — M. J. Folliet, professeur de sociologie aux Facultés catholiques de Lyon, ouvre la série des cours consacrés à l'étude des faits. Il traite de l'*avènement des masses et des révolutions du* XX[e] *siècle*.

De quoi s'agit-il ? L'emploi du mot « masse » dans le vocabulaire sociologique et politique, est relativement récent. M. F. propose cette définition : la masse est « un ensemble organique d'individus qui n'agit et ne vaut que par son poids, et dont chaque membre n'agit et ne vaut que par le poids de tous ». Ce n'est donc pas la foule, simple agglomérat instable, pas davantage le peuple, riche à la fois de ses éléments constitutifs organisés et de son histoire qui manquent à la masse. Mais il existe des masses différenciées, *spécifiques*, capables occasionnellement de se fondre en ce qu'il faut bien appeler des « masses » tout court.

Ce qui frappe d'abord dans l'homme (ou la femme) des masses, c'est la standardisation, la *dépersonnalisation*. « Il ne juge, il ne sent presque jamais par lui-même... Il se définit comme une rencontre d'influences ». D'où une passivité « qui relève moins des lâchetés individuelles que de l'impossibilité pratique de penser et d'agir contre la puissance du milieu ». A l'atrophie de la liberté correspond naturellement le déchaînement des instincts, en particulier de l'instinct sexuel.

« L'homme des masses troque sa liberté contre des licences... Libérant ses instincts, [il] retrouve le privilège de l'animalité et s'absorbe dans l'instant qui passe » infidèle à lui-même avec la plus tranquille inconscience « Envahi par les excitations, par les peines ou les plaisirs de l'instant, [il] se désintéresse de l'avenir et vit au jour le jour, non par vertu... mais par impuissance de prévoir. Il abandonne sa vieillesse ou le sort de ses enfants, quand il en a, à des providences humaines, et notamment à l'Etat... »

Presque à coup sûr, on peut prévoir ses comportements : ils sont déterminés d'avance.

L'individualisation est corrélative de la dépersonnalisation. Les hommes standards se juxta-

[6] *Essor ou déclin de l'Eglise*, Pastorale de Carême 1947, Edit. du Vitrail, p. 5.

posent, mais séparés par une infrangible discontinuité. Qui ne connaît la solitude désespérante des grandes villes, les rivalités et jalousies professionnelles ? Pareillement, les masses spécifiques des classes ou des nations, presque toujours adverses, se heurtent avec d'autant plus de violence qu'elles tendent davantage à se ressembler. « Dès lors s'explique et s'excuse une plainte qui prend la forme de la revendication » tantôt agaçante et tantôt émouvante.

« La revendication en effet peut provenir de l'instinct ou de l'esprit... [Elle] porte sur un droit, mais il il peut s'agir ou bien d'une manifestation de la volonté de puissance, cachée sous le terme de droit, et issue du même élan qui porte le fauve à défendre sa conquête, ou bien d'une conception abstraite du droit, élaborée par référence à un idéal absolu de justice. »

M. J. F., poursuivant son analyse montre comment la revendication mène à l'intolérance, tandis que l'individualisation se résout en anonymat et en aliénation.

Les caractéristiques de l'homme des masses se retrouvent, dans les collectivités, démesurément agrandies : discontinuité, incohérence des consciences collectives, revendications diverses ; en particulier revendications égalitaires, intolérance des masses spécifiées pour les autres masses spécifiées, et de toutes les masses pour ce qui reste en dehors d'elles. Dépersonnalisées, privées du soutien des communautés naturelles (famille, village ou quartier, société de travail, nation...) les masses souffrent, et leur souffrance a pour effet une révolte qui entretient de perpétuelles agitations. Il semble qu'aujourd'hui, il est à la fois très difficile de gouverner sans les masses et de gouverner avec elles. D'où la tentation pour les gouvernements de capter la force des masses par les techniques de propagande et de terreur.

Par *révolutions du* XX*e* *siècle*, M. J. Folliet entend celles qui sont typiquement le produit de notre époque : le bolchevisme russe, le national-socialisme allemand et le fascisme italien. Elles se caractérisent par les traits suivants qui leur sont communs :

« Avènement des masses à la puissance par l'intermédiaire de partis de masses et d'hommes providentiels, culture et utilisation des masses, de leurs sentiments et de leurs ressentiments pour la prise du pouvoir, obtenue grâce au concours d'éléments massifs de la population, prolétariat ou classe moyenne ; domestication des masses par la terreur et la propagande après la prise du pouvoir ; essais plus ou moins fructueux d'intégration des masses dans un appareil étatique à dimensions massives. »

Les révolutions du XXe siècle sont, à l'origine, des phénomènes de désespoir collectif issu de la révolte des masses. Elles sont, sous leurs idéologies officielles, des révolutions d'autorité tendant plus ou moins vers le totalitarisme ; car les masses sont totalitaires. Leur collectivisme foncier

« se traduit par l'absorption du privé dans le public, du subjectif dans l'objectif et de l'individu dans l'appareil d'Etat... Par ailleurs, la masse, à de certaines phases, ressent le besoin d'une discipline ; incapable de s'imposer une règle intérieure, elle accepte les injonctions extérieures et collectives. »

La déception est inévitable et conduit à de nouveaux bouleversements. Dans une certaine mesure et au moins au début, les révolutions du XXe siècle donnent satisfaction à l'instinct d'agressivité égalitariste. Elles aboutissent enfin à l'adulation d'un chef en qui la masse se retrouve magnifiée et idéalisée. — Si cette psychanalyse de notre société est plus instructive que réjouissante, M. J. F. le fait remarquer en terminant, elle n'autorise pas le découragement. Le phénomène des masses porte des possibilités qui n'ont pas encore trouvé leur accomplissement. « La réponse est pour une grande part, au pouvoir des chrétiens, en qui la grâce a restauré la plénitude de l'humanité. »

A la dépersonnalisation de l'homme correspond *la socialisation de la vie contemporaine*. Le R. P. Bigo, s. j., professeur à l'Institut catholique de Paris, après en avoir dégagé les manifestations essentielles, essaiera d'en décrire la genèse et les orientations actuelles.

Nous assistons à un véritable démantèlement de la propriété. En régime capitaliste, l'autorité, sous sa forme économique, était à l'argent, les gains et les profits allaient à l'argent. Pour gagner de l'argent, le seul moyen efficace, souvent, était d'avoir de l'argent. Qu'il s'agisse de la propriété bâtie, de la propriété rurale, de l'actionnariat ou des rentes d'Etat, nous assistons à un laminage systématique des fortunes privées.

« Le capital sans travail et le revenu sans besoin se trouvent progressivement dépouillés. Le travail sans capital et le besoin sans revenu sont au contraire revêtus de droits nouveaux. Le salaire est de plus en plus indépendant du travail exécuté, et s'ajuste de plus en plus étroitement aux besoins du salarié. »

Mais en même temps, travail et besoin passent sous la tutelle de l'Etat. L'entrepreneur comme le cultivateur deviennent des fonctionnaires. Et le statut de l'ouvrier, de cuirasse devient prison.

Trois événements capitaux sont au principe de cette évolution. La *division du travail*, conséquence de l'avènement des techniques modernes, a conduit à la grande coopération humaine. Qu'on se représente seulement la somme des industries diverses des cinq parties du monde nécessaires à la fabrication d'un crayon, un des objets les plus simples qui soient ! Mais « que dire alors de la fabrication des isotopes d'uranium ! » — Deuxième fait : *l'avènement des trusts* qui, « comme s'ils étaient encore impuissants, entrent dans des ensembles planifiés qui tentent d'enserrer la production nationale tout entière, bientôt la production européenne, un jour peut-être la production planétaire... Le trust emmembre l'homme dans un ensemble de production, l'assurance l'intègre dans une solidarité de répartition... Nos structures sociales dérivent à vive allure vers le géant et le collectif ». — Les *cadres juridiques* anciens ne répondaient évidemment plus aux exigences de l'économie nouvelle. « Au XVIe siècle encore, un Secrétaire d'Etat royal, l'ancêtre de notre ministre des Finances, se contentait de cinq à six clercs, le personnel d'une étude de notaire de province. » Les grands féodaux d'abord, les rois ensuite, ont par la concentration administrative, de plus en plus poussée, préparé la nationalisation. Car la même évolution s'est produite dans le domaine économique, et les services administratifs des grandes entreprises rivalisent avec nos grands ministères. « La fiction du contrat

social se maintient difficilement, et l'on passe à une autre technique : celle de l'insertion automatique de l'individu dans une solidarité objective. »

Alors, où allons-nous ? A côté d'avantages évidents, la socialisation présente des risques devant lesquels l'homme se cabre. Les libertés de la personne humaine pourraient sombrer dans la socialisation de toute la vie. Le travail est plus efficace, mais ne présente plus d'intérêt. L'Etat se substitue partout à l'homme, menace les institutions protectrices de l'individu, les institutions politiques elles-mêmes. Enfin, s'il est difficile de lancer dans une aventure belliqueuse un pays vraiment démocratique, « le totalitarisme de l'Etat fort présente un danger continuel de guerre » [7].

Aussi voyons-nous se manifester un effort de résistance. « La tendance la plus récente est visiblement de maintenir un très large secteur privé, dans l'industrie, le commerce et l'agriculture », avec des mesures de contrôle et même de décapitalisation. Pareillement, la propriété privée apparaît mieux comme garantie de l'espace vital de l'homme. La socialisation se donne des structures ; mais celles-ci, dans leur complexité, rendent un certain jeu à la liberté des personnes. Les corps représentatifs, du travail par exemple, tendent à revêtir une forme à la fois représentative, pluraliste et organique. On peut retarder cette évolution vers un monde communautaire humain : elle est trop nettement inscrite dans les exigences de la nature pour qu'on puisse douter de la voir aboutir. Et la France apparaît comme exceptionnellement bien placée pour chercher et trouver un équilibre entre les poussées contraires des forces capitalistes et collectivistes, pour « réaliser d'une manière souple cette articulation du politique et de l'économique, qui est peut-être le seul problème vraiment difficile posé par l'évolution présente. »

M. André Piettre, professeur à l'Université de Strasbourg, traite de *l'Economie dirigée*, intervention systématique des pouvoirs publics dans la vie économique pour substituer à une « économie de réflexes » une « économie de réflexion ».

Par son aspect pratique, le problème nous est assez connu ; par son aspect technique, il est assez en dehors de nos préoccupations habituelles, pour que nous puissions résumer ce cours à plus larges traits. L'économie dirigée n'est pas un phénomène nouveau. Les historiens le connaissent bien. Mais son apparition a généralement correspondu avec le déclin des civilisations. Elle trouve une première explication dans le souci de rationaliser la vie économique qui se rattache au courant du rationalisme moderne. Elle s'explique aussi par les crises du libéralisme et du socialisme, par la volonté de libération humaine, et par des doctrines nouvelles. Le dirigisme moderne s'accommode des structures sociales qu'il trouve, mais il agit sur elles en se développant et en se précisant. Il joue sur la production et la consommation en règlementant le marché, sur la circulation en influençant le mécanisme des prix, du crédit et de la monnaie ; sur la répartition des revenus, qu'il s'agisse des salaires, du profit ou de l'épargne. Ses progrès mettent en lumière ses limites et ses dangers. Il se heurte en effet, à des difficultés politiques, techniques et administratives : il risque d'étouffer les initiatives nécessaires, de supprimer toute liberté du choix dans la consommation ; il peut engendrer de nouveaux déséquilibres économiques, sociaux et moraux. Pour éviter ces dangers, il doit tendre vers une formule souple qui rapprochera la valeur des choses de leur signification humaine.

L'économie dirigée exprime un monde qui finit, mais aussi un monde qui commence. Malgré ses tares et ses défauts, elle représente un effort incontestable d'organisation économique. Elle manque, pour réussir, du sens de l'homme et de la civilisation. « Et c'est, sans doute, l'une des tâches les plus pressantes du catholicisme social, que de donner à l'économie dirigée ces indications d'authentique et d'indispensable humanisme. »

4. — Les quatre cours suivants nous mettront en face des principaux courants contemporains qui, en dehors du catholicisme social et plus ou moins contre lui, prétendent entraîner le monde vers des destins nouveaux.

A M. Hubert Beuve-Méry, directeur du journal *le Monde*, a été confié le soin d'étudier *la défaite et la survivance des fascismes*. Il le fait en analysant d'abord le caractère des fascismes, et puis en dressant la carte mondiale qui permet de mesurer leur extension.

Biologiquement, la fascisme naît « presque toujours d'une sorte de désespoir, d'un sentiment angoissé de décadence et de déchéance. » Il est *nationaliste* par réaction contre la déchéance qui menace un pays et dégénère presque fatalement en racisme et en impérialisme. Il est aussi *socialiste* par opposition au libéralisme et à l'individualisme. Il ne veut connaître que l'être social ou l'Etat qui l'exprime, et devient étatique. Il est enfin *totalitaire*, se traduit par la destruction systématique de toute autonomie dans les corps sociaux intermédiaires, par la subordination totale de l'individu à un être social déifié. « C'est peu de dire que l'individu est emporté comme une goutte d'eau dans le torrent de la vie collective. A proprement parler, il est mort à lui-même. Il ne possède plus rien en propre, pas même sa personnalité... Cette aliénation complète, cet anéantissement de chacun dans une société parfaitement close, où il n'existe ni parents, ni amis, ni époux... » est caractéristique du fascisme. S'appuyant sur les techniques de la propagande et de la répression, il aboutit à la création d'une espèce de sous-hommes, qui doivent toujours être à la disposition du pouvoir, et d'une espèce de surhommes qui semblent participer aux pouvoirs de la divinité.

La carte des fascismes est difficile à établir : car le fascisme ne se rencontre jamais à l'état pur, mais combiné avec d'autres éléments. « Il y a des fascistes racistes et des cléricalo-fascismes ». Il y a même un « national-communisme largement apparenté lui aussi au fascisme. »

S'il ne nous est pas possible de suivre M. B.-M. dans son voyage autour du monde, si instructif soit-il, retenons au moins ce qui nous intéresse surtout, nous Français.

« Nous savons que notre IVe République retrouve dans son berceau toutes les tares de la IIIe agonisante, avec des difficultés infiniment accrues ; nous savons que les élites sont bien souvent désemparées, voire démoralisées,

[7] Pie XII, Noël 1945.

le peuple est las et sceptique ; nous savons qu'un double courant sape un peu plus chaque jour l'unité de la nation et paralyse l'action de son gouvernement. Mais nous savons aussi que les Français ne sont pas encore totalement résignés aux caprices de l'arbitraire, aux humiliations de la servitude ou à la stupide horreur de la guerre civile, qu'il est encore, un peu partout, d'incalculables réserves de générosité et de dévouement, et que, envers et contre tout, la partie pourrait encore être gagnée. »

Et avec ce bel optimisme qui vient à bout de toutes les difficultés parce qu'il a su d'abord les regarder en face, M. B.-M. nous rappelle un oracle plus actuel que jamais du « prophète » Péguy :

« Le christianisme, qui est la religion du salut éternel, est embourbé dans la boue des mauvaises mœurs industrielles. Il faut faire les frais d'une révolution économique, d'une révolution sociale, d'une révolution industrielle, pour dire le mot : d'une révolution temporelle, pour le salut éternel. »

Puisse-t-il être entendu !

L'*Ami* préparant une étude sur l'évolution du Socialisme, nous nous croyons autorisés par ce fait à résumer plus brièvement le cours de M. Gérard Marcy, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence, sur *les courants socialistes contemporains*. M. G. M. dégage brièvement les caractères communs à tous les socialismes. Puis il note leurs désaccords sur les plans philosophique, économique et politique. Il précise les divers courants socialistes au XIX^e siècle avant d'analyser les courants contemporains, et d'abord le marxisme orthodoxe dont il explique les positions et les thèmes essentiels. A côté du marxisme orthodoxe prennent place les « déviations du marxisme », que l'on trouve dans la social-démocratie et dans le trotskysme ; et les « dépassements du marxisme » avec leur triple caractère : travaillisme, humanisme et socialisme libéral.

C'est avec les socialismes humanistes et spiritualistes que le catholicisme social a le plus d'affinités.

« S'il ne peut accepter toute forme de socialisme fondée sur le matérialisme, la lutte des classes et le mépris de la personne humaine, il ne peut qu'accueillir favorablement le souci de concilier la justice sociale avec les droits de la personne. »

Il s'agit de dépasser le socialisme en apportant une solution à des problèmes qui ne sont encore que posés :

« Si les catholiques sociaux n'ont pas, comme les marxistes, le souci d'unir constamment la doctrine et l'action, s'ils ne sont pas fermement décidés à vivre leur doctrine, s'ils n'ont pas le dynamisme et la foi de nombreux militants marxistes, leurs belles constructions doctrinales ne seront que des mots vides de sens. Mais s'ils veulent véritablement la justice et l'amour, c'est à eux qu'appartiendra l'avenir. Si le XX^e siècle est le siècle des masses et des collectivités, il faut nous y plonger, non pour suivre, mais pour guider. »

Disciples de Celui par qui le monde que l'égoïsme desséchait reprit vie un jour, cela nous intéresse tous.

Le cours de M. Jean Lacroix, professeur de philosophie au Lycée du Parc, de Lyon, sur *l'homme marxiste*, devait inspirer à beaucoup des inquiétudes rétrospectives, quand la revue *Esprit* publia (déc. 1947) sous la signature du même auteur un article où ils crurent voir une invitation à un accord entre catholiques et communistes. La même revue a depuis lors (mars 1948) vivement réagi contre des interprétations qu'elle repousse avec indignation. Nous en sommes heureux. Mais cela montre au moins que ces pages demandent à être lues avec circonspection.

Dès le début, M. J. L. déclare qu'il ne parlera pas du *marxisme* mais des *marxistes*. Il s'efforcera de comprendre le communisme du dedans, effort qui implique une certaine « sympathie méthodologique ». Il ne le réfutera pas, la radicale divergence de l'attitude chrétienne et de l'attitude communiste, qu'il ne manquera pas de signaler à l'occasion, devant surtout ressortir d'autres cours, et en général de tout le développement de la Semaine. Il reconnaît qu'il y a là une sorte de gageure : nous en sommes dûment avertis, c'est à nous de ne pas l'oublier.

Première observation capitale : aux yeux des marxistes, toute philosophie est nécessairement inadéquate à son objet propre : l'existence humaine. Entre la pensée soi-disant désintéressée et l'existence engagée, il y a un abîme que rien ne peut combler. En elle-même, la philosophie est une certaine manière d'exister à l'écart de l'histoire et du monde : « Les philosophes, jusqu'ici, n'ont fait qu'interpréter le monde. Il s'agit maintenant de le transformer » (Marx.). Cette attitude neuve s'exprime, chez Marx, par la notion de *praxis*. Le marxisme est une méthode d'analyse de la réalité et une méthode d'action sur la réalité. Or, en analysant la société capitaliste, Marx y découvre les contradictions qui la minent du dedans tout en l'orientant vers une certaine issue : la socialisation des moyens de production. Les antinomies du capitalisme, elles, sont dans les faits. La lutte des classes n'est pas une création du marxisme : c'est un fait qu'il observe. C'est le capitalisme qui produit le prolétariat, lequel est sa négation et sera son fossoyeur. « Le communisme n'est pas, pour nous, un état qui doive être créé, un idéal destiné à orienter la réalité. Nous appelons communisme le mouvement effectif qui supprimera la situation présente » (Marx). Ainsi, être communiste, c'est prendre conscience de la société prolétarienne, et faire effort pour la détruire en anéantissant le capitalisme. Aussi le marxisme est-il la « philosophie immanente du prolétariat ». Le communiste est celui qui croit à la spontanéité des masses et participe librement à leur mouvement nécessaire.

Aussi l'homme marxiste est-il essentiellement un combattant, en état de guerre totale avec la société présente. Sa morale sera celle d'un combattant : est moral ce qui est progressiste, immoral tout le reste. Le malheur de la conscience n'est que le reflet des déchirements de la société, de la lutte des classes. En réalisant la communauté humaine, l'homme passe de la conscience aliénée à la conscience réelle, il réconcilie l'humanité avec elle-même. Si la moralité est, pour le marxiste, identique à la révolution, il se défend d'être machiavéliste ou opportuniste :

« Il veut découvrir et réaliser enfin l'essence de l'homme, cette essence aliénée dans la lutte et la guerre et qui ne se trouvera que dans la paix, cette espèce d'état de grâce de l'humanité. »

L'homme marxiste est aussi un homme ouvrier Le travail, c'est la lutte de l'homme avec la nature. C'est en humanisant la nature que le travailleur

devient plus homme et conquiert son être objectif. Le travail, pour Marx est l'activité par laquelle l'homme accomplit sa vocation en humanisant la nature. Le communisme « étant un naturalisme achevé coïncide avec l'humanisme ; il est la véritable fin de la querelle entre l'homme et la nature et entre l'homme et l'homme... Il résout le mystère de l'histoire, et il sait qu'il le résout. » (Marx).

Mais « comment peut-on proposer comme immanent à l'histoire un idéal manifestement trans-historique ? » Après avoir posé cette question... sans réponse valable M. J. L. conclut :

« Ce qui nous sépare radicalement du marxisme, et quels que soient par ailleurs les points de contact, c'est sa négation de toute transcendance. Il n'en est pas moins vrai qu'au service de la création d'un homme nouveau, qui a su réintroduire la notion du sacrifice dans la politique, le marxisme a développé un dévouement, un enthousiasme et une foi que nous devrions admirer et imiter. Au-delà des études nécessaires..., il n'y a, sur le plan de l'existence, où le marxisme a su nous transporter bien avant les existentialismes, et où, par son succès même, il nous somme de nous placer, qu'une seule réfutation. : et cette réfutation, c'est la vie privée de l'homme chrétien,... l'expérience de la sainteté. »

Ce portrait de l'homme marxiste est-il ressemblant ? Le R. P. Fessard, qui se posait la question dans *les Etudes* (février 1948, p. 220) y voit plutôt un type idéal et il ajoute :

« Qui pourrait le reprocher [à M. J. Lacroix] ? Pour être plus belle que nature, l'œuvre d'art n'en est-elle pas aussi plus vraie ? On ne peut donc s'attendre à voir réalisé un tel type à un grand nombre d'exemplaires. »

De son côté, Douglas Hyde, rédacteur du *Daily Worker*, journal communiste anglais, depuis converti au catholicisme, écrivait récemment :

« Le nouveau venu dans le parti est immédiatement frappé par la loyauté démesurée des membres envers leurs chefs, et par ce qui semble être la sincérité d'intention du parti tout entier. Mais cette loyauté ne dépasse guère le cadre des organisations locales » (cité par le *Témoignage chrétien*, 28 mai 1948).

N'aurions-nous pas là un exemple de ce passage de la mystique à la politique, stigmatisé jadis par Péguy,... et la réponse à notre question ?

Qu'est devenu *le Libéralisme ?*

Ses aspects actuels sont l'objet du cours de M. Alain Barrère, professeur à la Faculté de Droit de Toulouse. Le néo - libéralisme est assez difficile à caractériser, les auteurs qui le représentent n'ayant pas le souci d'unifier leurs positions. Les néo-libéraux se distinguent et des apologistes du capitalisme libéral, et des interventionnistes systématiques favorables au dirigisme. Ils se séparent du catholicisme social, en particulier par des différences dans la conception de la personne humaine, de la liberté, de la propriété, par l'esprit capitaliste qui inspire leur conception générale. Leurs systèmes présentent un certain nombre de points communs : refus de la croyance à l'évolution fatale vers le collectivisme, individualisme, bienfait de l'inégalité des conditions humaines, nécessité de l'intervention de l'Etat pour instituer et maintenir le cadre nécessaire au jeu de la libre concurrence. Mais on ne croit plus à l'institution spontanée du libéralisme. Il faut construire progressivement une économie libérée. Aussi ne s'étonnera-t-on pas d'apprendre qu'il est souvent difficile de faire la part des solutions inspirées par le néo-libéralisme et celle qui revient au dirigisme.

Le néo-libéralisme représente une puissance réelle. D'une manière très générale, la bourgeoisie, les classes moyennes, une partie de la paysannerie lui sont plutôt favorables, la classe ouvrière plutôt hostile. Aux Etats-Unis, l'opinion lui paraît acquise, surtout chez les républicains. Et le rôle directeur des E.-U. dans l'économie mondiale ne peut pas ne pas influer sur le comportement et la structure économique des nations secourues. M. Barrère termine son exposé par quelques remarques fort judicieuses « On peut, dit-il, rétablir plus de liberté dans l'économie sans établir pour autant une économie libérale... ». Et peut-on faire confiance au libéralisme économique, même ainsi rénové, pour garantir la liberté humaine, la dignité de la personne, l'exercice de ses responsabilités ?

5. — On ne s'étonnera pas que les préférences des Semaines Sociales aillent au *Catholicisme social :* c'est M. Georges Hourdin, directeur de *la Vie catholique illustrée* qui en décrit la naissance, en suit le développement, en expose l'état actuel.

Empruntant à M. Eugène Duthoit une formule d'une rare précision, il nous dit que le catholicisme social tend « à diriger toutes les initiatives privées, à orienter les lois, les institutions, les mœurs, les revendications civiques, vers une réforme fondamentale de la société moderne, d'après les principes chrétiens. » Est-ce autre chose que le développement de ce mot, plus bref mais si plein : « *Instaurare omnia in Christo* » ? Les catholiques furent des premiers, dès les débuts du dernier siècle, à dénoncer la misère imméritée des ouvriers. S'ils furent plus lents à proposer des remèdes appropriés, M. G. H., avec autant de clairvoyance que d'honnêteté, rappelle leur excuse : la triste condition où se trouvait l'Eglise de France au lendemain de la grande Révolution. « Les ordres religieux avaient été chassés... Les cadres de l'Eglise étaient vieillis, squelettiques et divisés. Quant aux fidèles, ils étaient peu croyants. » Et puis, tandis que les premiers socialistes se lançaient, tête baissée, dans des improvisations chimériques, les catholiques, portant « le poids terrible de la Révélation », voyaient la complexité des problèmes, et qu'ils ne pouvaient pas honnêtement promettre aux hommes le paradis sur terre. Il fallait que cela fût dit.

Dans un précieux raccourci historique, M. G. H. retrace ensuite les diverses étapes de la marche des réformateurs chrétiens, depuis le pauvre Lamennais jusqu'à nos jours. On connaît les grands noms qui jalonnent cette époque: Ozanam et Ketteler A. de Mun, La Tour du Pin et Harmel, Léon XIII dont la grande encyclique *Rerum Novarum* rassemble tous les efforts antérieurs, et ouvre les voies pour une action précise, concertée, efficace. Tout le reste en découlera : *l'Association catholique de la Jeunesse française*, le syndicalisme chrétien, ouvrier, paysan et patronal, l'action familiale et civique, les Semaines Sociales... Et M. Hourdin termine, en confrontant avec les grands problèmes de l'heure, les positions des catholiques sociaux, en France et hors de France.

Ces pages, en même temps qu'un magnifique hommage à nos devanciers, sont pour nous un docu

ment de première valeur. Elles nous montrent notre tâche actuelle, et nous fournissent les éléments de la réplique la plus péremptoire que nous puissions faire à nos détracteurs sur le terrain social.

6. — Les trois leçons suivantes sont d'une importance capitale. Les précédentes ont présenté les faits avec lesquels nous sommes aux prises. Celles-ci exposeront les principes qui doivent guider l'action des catholiques. Ces principes, on s'en doute, ne sont pas nouveaux. *Non nova sed nove*. Le mérite de ces leçons sera de mettre en pleine et bienfaisante lumière, l'actualité du message chrétien, en face de l'angoisse de notre génération.

C'est d'abord le R. P. de LUBAC, s. j., qui expose la *conception chrétienne de l'homme* et souligne quelques-uns des traits qui répondent le mieux aux aspirations de notre époque ou qui se trouvent plus propres à repousser les tentations présentes. On remarquera, en particulier, la portée si heureusement notée du mot de saint Thomas : « *Habet homo rationem et manum* » (I^{a}, q. 91, art. 3, ad 2) et la critique de l'idée marxiste de l'homme, complément voulu du cours de M. Jean Lacroix. « Aucune formation d'un « homme nouveau » ne supprimera la nécessité du passage à « l'Homme Nouveau », qui présuppose tout le mystère de l'Homme-Dieu. »

La *conception chrétienne de l'ordre social* est présentée par M. Maurice BLONDEL. L'illustre philosophe montre que l'ordre social n'a rien de clos, de statique, de définitif. Après avoir rappelé les lacunes du sociologisme positiviste et du marxisme, les insuffisances de la pensée antique, il expose le rôle du chrétien qui doit faire avancer la civilisation par les voies de la justice et de la charité. Car la vie sociale à tous ses degrés, procède normalement d'une charité qui tend à multiplier l'union des êtres et des sociétés dans leur fidélité à Dieu.

Le R. P. CHENU, o. p., parle enfin du *devenir social*. Illustrant son analyse d'exemples historiques, il fait ressortir que toute prise de conscience de l'historique et du social est un événement spirituel de première grandeur, et insiste sur les possibilités et les richesses qu'offrent l'avènement des masses et la socialisation, vues dans cette perspective du devenir social, pour conclure que le monde traverse une crise de croissance qui nous accule à un élargissement communautaire auquel il faut donner le supplément d'âme dont il a besoin

« La formule du *devenir social*, conclut-il, un maître chrétien, saint Irénée, la proposait dès le IIe siècle : « Dieu a fait les choses dans le temps, pour que l'homme, mûrissant en elles, donne son fruit d'immortalité ». Pour qui a le sens de l'histoire, c'est une sûre victoire — et une vraie grâce — que de vivre au XXe siècle. »

Bel optimisme chrétien que le R. P. Chenu est heureux de rattacher aux sentiments qu'exprimait, dans une Pastorale très remarquée, le cardinal Suhard, en présence de qui il avait présenté sa leçon.

Ces trois cours sont d'une richesse philosophique et théologique qui en recommande la lecture, qui prête à d'amples commentaires, mais défie l'analyse.

7. — Les dernières leçons se groupent sous un titre commun : *les Orientations*, qui en marque bien le caractère pratique. C'est la traduction de la devise des Semaines Sociales : la science pour l'action.

La première, de M. Marcel PRÉLOT, professeur à la Faculté de Droit de Paris, traite des *méthodes en politique sociale*. Question générale, préliminaire à toutes les autres qui en seront partiellement tributaires.

Après avoir résumé l'objectif poursuivi par le catholicisme social en cette brève formule : « l'humanisation du milieu social », inséparable pour nous de sa divinisation, après avoir dénoncé les équivoques dangereuses auxquelles se prêtent ces mots si souvent prodigués aujourd'hui : « humanisme », « humanisation », M. Prélot illustre par l'exemple des démêlés sans cesse renaissants dans la famille marxiste entre les frères ennemis socialistes et communistes, l'importance des méthodes de politique sociale. Celle qui nous est proposée, une méthode scientifique, réformiste et démocratique, est, nous dit l'éminent professeur, la seule qui réponde vraiment aux exigences indéfiniment révolutionnaires du catholicisme social. On devine que cette affirmation ne va pas sans explications.

« Par démocratie, le catholicisme social entend viser, avec le Pape lui-même, moins... des formes politiques déterminées qu'un état juridique et social dans lequel, toujours selon S. S. Pie XII, se trouvent respectés ces deux droits fondamentaux de l'homme : exprimer son opinion personnelle sur les devoirs et les sacrifices qui lui sont imposés ; ne pas être contraint à obéir sans avoir été entendu [8]. »

De même faut-il s'entendre sur le qualificatif de « révolutionnaire ». Il est trop clair que si l'on entendait par là de brusques transformations obtenues quasi nécessairement par la violence et le sang répandu, nous devrions le répudier avec horreur. S'il s'agit, au contraire, de l'ampleur des transformations envisagées ou poursuivies, et du terme assigné à notre effort, le catholicisme est incontestablement révolutionnaire. La grande révolution de l'Histoire est celle du Sermon sur la Montagne, et, au contraire de la justice, la charité ne connaît pas de limites. — On n'appréciera pas moins les heureuses précisions apportées par M. Prélot sur le sens du mot « Paternalisme », contre lequel, vraiment, il n'y a plus de motif d'inquiétude, quand on l'entend (comme il le fait) d'un « Paternalisme émancipateur ».

Le problème de *la Population et de la Famille* pouvait-il être confié à un maître plus qualifié que le président de la Confédération générale des Familles, M. Paul ARCHAMBAULT ? Dans un domaine où abondent les lieux communs, il sut apporter des vues pleines de richesse et de dynamisme, quand, après avoir analysé les lacunes des solutions naturaliste, individualiste et totalitaire, il esquissa dans sa plénitude la solution chrétienne qui appelle pratiquement, non seulement des conditions d'existence favorables à la vie familiale, des institutions propices, mais encore un véritable renouvellement de la mystique de l'amour. Aussi bien, personne, sans doute, ne conteste l'importance de la contribution des catholiques à la solution des problèmes familiaux.

[8] *Radiomessage* du 24 déc. 1944. Dans *Doc. Cath.*, 7 janvier 1945.

Le cours de M. René Théry, professeur à la Faculté de Droit de l'Université catholique de Lille, sur *la propriété des moyens de production*, devrait nous retenir plus longtemps, ce domaine étant pour nous plus nouveau et d'une trop évidente actualité. C'est tout le problème des relations entre le travail et les instruments de travail qui est ici mis en cause. Est-il besoin d'assurer que la folle aventure ne nous sourit pas plus que la routine, et que la spoliation ne nous semble pas être le bon moyen de faire progresser la justice ?

Sous ces réserves, nous voulons bien repenser un problème qui en vaut la peine et qu'on peut énoncer ainsi : Existe-t-il un lien entre le producteur, à tous les échelons de la production, et les moyens de production dont il use : machines, usines, minerais, matières premières, fonds de roulement, etc. ? — Qu'une relation, et très étroite, s'établisse entre le mécanicien et sa machine comme entre le paysan et sa terre, qui ne le sait ? Lien très fort, qui se noue par le travail et qui cesse avec lui. Or les moyens de production sont, en même temps objet de la convoitise humaine et peuvent devenir objet de propriété pour qui ne les fait pas travailler. D'où deux genres d'*avoir*, dont le second, limité par le seul appétit, peut s'accumuler mieux que le premier. « Il faut donc s'attendre à voir correspondre à la propriété sans travail une quantité croissante de travail sans propriété. »

En fait, quelles relations s'établissent entre le producteur et les moyens de production ? — On constate, d'abord, que lorsque travail et propriété des moyens de travail sont séparés, ils tendent à se réunir. On constate, aussi que la dissociation du travail et de la propriété déshumanise l'un et l'autre, qui cessent d'exprimer une personnalité. D'où une tension douloureusement explosive, et les réactions très variées des divers courants de pensée contemporains, quant à l'appréciation de ces faits et à leur interprétation juridique. Le libéralisme accepte le fait de la dissociation, qui lui paraît conforme à l'ordre des choses. Le marxisme le rejette, au contraire, et veut y remédier par la collectivisation des moyens de production, se refusant à voir que l'émancipation des travailleurs est alors plus formelle que réelle. Le catholicisme social a toujours marqué sa sympathie pour le travailleur maître de ses instruments de travail : et M. R. Théry rappelle le sentiment bien connu de La Tour du Pin. Mais il s'est heurté au difficile problème posé par la technique collective de la production, et il n'a pas encore réussi à construire un système de propriété qui permette l'épanouissement de la personne dans les conditions dé l'économie moderne.

Après avoir tracé quelques directives générales propres à orienter l'action des réformateurs sociaux, M. R. T. précise quelques applications concrètes déjà possibles dans l'industrie et dans l'agriculture. — Il ne nous appartient pas de les apprécier, pas plus qu'il n'est en notre pouvoir de faire passer notre économie, selon l'expression d'E. Duthoit, « des Sociétés de capitaux aux Sociétés de personnes ». Mais nous pouvons du moins retenir qu'un grave problème se pose, et repoussant loin de nous un scepticisme aussi lâche que commode, ouvrir bien grande notre sympathie à ceux qui s'efforcent d'instaurer un ordre social plus juste et plus humain. Les bâtisseurs construiront plus allègrement et plus vite s'ils se sentent moins isolés et mieux compris. Et si par eux la société devient moins sombre, plus fraternelle, soyons assurés qu'il nous sera moins malaisé de lui porter avec succès notre message de lumière et d'amour.

Dans une certaine mesure, le cours de M. Brèthe de la Gressaye, professeur à la Faculté de Droit de Bordeaux, recouvre le précédent. Mais il précise sur deux points la pensée et l'effort des catholiques sociaux : *la Profession et l'Entreprise*.

En opposition avec le libéralisme, responsable de tant d'iniquités, avec le socialo-communisme, étatiste, et à la limite totalitaire, le catholicisme a depuis longtemps proposé et soutenu la formule : « le syndicat libre dans la profession organisée, elle-même dotée de pouvoirs propres ».

Les catholiques sociaux ne sont pas du tout désireux de remettre à l'Etat l'organisation professionnelle. Et d'autre part, le syndicat ne leur paraît être que le gouvernement provisoire de la profession. Il est, on souhaite qu'il reste facultatif ; et, le syndicalisme s'étant développé comme il l'a fait chez nous, « sous le régime syndical, la profession elle-même n'est pas organisée, mais divisée en deux camps adverses », syndicats patronaux et syndicats ouvriers. La profession est un corps social naturel qu'il faut organiser. A elle, il doit appartenir de réaliser une communauté entre patrons et ouvriers, de soumettre les entreprises concurrentes à une discipline économique bienfaisante. C'est encore son rôle de réunir obligatoirement toutes les entreprises d'une même branche de production en un corps unique, sous une autorité désignée par les professionnels eux-mêmes, groupés en syndicats distincts librement formés, avec une large autonomie à l'égard de l'Etat. — Combien de tâches ont été assumées par l'Etat qui est d'ailleurs très loin de s'en acquitter à son honneur et à notre satisfaction, dont il devrait être déchargé par ces *corps intermédiaires* dont les catholiques sociaux cherchent à promouvoir la création !

L'entreprise, elle aussi, doit être humanisée, et, dans ce sens, socialisée : rendue plus sociale. C'est la pensée qu'exprimait Pie XI, quand il souhaitait voir rapprocher le salariat du régime de société (*Quad. Anno*, n° 72). M. B. de la G. montre comment on peut tendre à ce but, dans l'entreprise patronale, dans l'entreprise nationalisée et par des entreprises communautaires.

Quel est alors *le rôle de l'Etat?* Car il ne s'agit pas de le supprimer, mais de le ramener à ses véritables fonctions dont il s'acquitte fort mal quand il assume des tâches pour lesquelles il n'est pas fait. C'est ce qu'expose, avec autant de netteté que de fermeté M. Jean Dabin, professeur à la Faculté de Droit de Louvain. L'Etat n'a charge que du bien public. L'Etat existe pour les individus et les groupes, c'est-à-dire pour la société, et non la société pour l'Etat. Il est vrai qu'en retour individus et groupes doivent au bien public le sacrifice de leur bien propre, dans les limites que fixe le respect des personnes humaines, et qui sont ici très exactement précisées. Ce qui conduit M. J. D. à parler de l'idée pluraliste (pluralisme réglé, ordonné, et non pas anarchique) qui peut nous sauver du tota-

litarisme, et permettre à l'Etat de répondre au vœu profond des masses : justice sociale sans sacrifice de la liberté.

Le dernier cours est celui de M. Georges Lebrun-Kéris sur *l'Ordre international*. Après avoir posé le problème : conciliation des deux termes apparemment antagonistes « nation » et « société internationale », il passe en revue les solutions actuelles, et préconise la solution fédéraliste.

« Les dernières semaines [9] ont révélé la quasi-impossibilité d'une collaboration internationale, non seulement à l'échelle du monde, mais à l'échelle de l'Europe entière. Des étapes plus modestes doivent être franchies, qui auront en même temps un rôle éducateur pour l'opinion. Ces étapes, un fédéralisme progressif nous les dictera, un *fédéralisme d'ordre régional* d'une part, c'est-à-dire le regroupement d'un certain nombre de pays d'après leur proximité géographique ou leurs affinités ethniques ou culturelles — un *fédéralisme des fonctions* d'autre part, — c'est-à-dire une sorte de mise en cartel de certaines activités entre un certain nombre de peuples ou leur universalité. »

8. — Ce n'est pas nous qui conclurons. Nous nous bornerons à citer deux textes, dont personne, chez nous, ne contestera l'autorité.

On nous l'a dit et répété : « Plus que jamais les élites chrétiennes doivent jouer le rôle de levain dans la pâte — et d'autant plus nécessairement que la pâte est plus lourde, plus visqueuse, plus dure à soulever » (J. Folliet). L'ensemble des catholiques va-t-il enfin s'engager ? Existe-t-il encore quelque part des catholiques aux yeux de qui notre tâche serait d'ordre strictement religieux, l'organisation de la société temporelle ne méritant pas de nous retenir, devant être abandonnée à d'autres, et les Semaines Sociales, en particulier, n'intéressant que des spécialistes ? L'Eglise, spécialiste de l'au-delà, son action limitée à une éternité qui, coupée du temps où se déploie la libre activité des hommes, leur apparaîtrait bientôt pure chimère, ses pires ennemis ne pourraient souhaiter mieux.

Mais tel n'est pas le sentiment du cardinal Suhard qui, parlant aux « Semainiers » de 1947, réunis à Notre-Dame de Paris, pour clore leurs travaux dans l'action de grâces et la prière, leur faisait ces graves déclarations :

« Une grande mission vous a été confiée : faire votre place, dans les idées et parmi les chrétiens. Cette mission, vous l'avez remplie. Une autre tâche, maintenant, s'offre à vous, qui eût été impossible sans la première, mais sans laquelle celle-ci ne serait pas complète : c'est de faire nombre et d'entraîner ! La vie même de notre christianisme est à ce prix. Il subit, lui aussi, la dure loi de ce siècle de fer : ou pénétrer, ou disparaître.

Sans doute, vous ne porterez pas seuls le poids de ce *ralliement* [10] — qui doit être le souci de tous nos mouvements. Mais il vous revient, en raison de votre acquis et de la doctrine sociale dont vous êtes les dépositaires, de susciter par tous les moyens la constitution en France, *d'un corps de doctrine et de réalisations sociales capable de s'imposer*, par son unité, son volume, et son dynamisme, à l'attention et au respect du pays tout entier.

Quand on songe au nombre des catholiques dans notre patrie, aux places qu'ils occupent dans l'économie, le pouvoir ou la pensée, quand on songe à la ferveur de leur foi et à la générosité de leur engagement, on reste confondu devant la disproportion journalière qui se manifeste entre ce qu'ils font et ce qu'ils pourraient faire. Pour utiliser la force énorme qu'ils représentent, point n'est besoin de transformations radicales : il suffit de coordonner surtout par la tête, pour provoquer une action dirigée dont la réussite dépasserait l'espérance. Aux Semaines Sociales reviendrait une part capitale de ce regroupement. Sans rien abandonner de ce qui fait leur force et de ce qui reste leur apanage, elles trouveraient dans cette orientation commandée par les temps actuels, un épanouissement sans mesure. »

Le second texte a plus de poids encore. Il est de S. S. Pie XII lui-même qui, à la veille de la Semaine Sociale écrivait à son président M. Ch. Flory :

« L'heure présente exige des croyants qu'avec toutes leurs énergies ils fassent rendre à la doctrine sociale de l'Eglise son maximum d'efficience et son maximum de réalisation. C'est se faire illusion de croire, comme certains, qu'on pourrait désarmer l'anticléricalisme et la passion anticatholique en restreignant les principes du catholicisme au domaine de la vie privée : cette attitude « minimiste » ne ferait, au contraire, que fournir aux adversaires de l'Eglise de nouveaux prétextes. Les catholiques maintiendront et amélioreront leurs positions selon la mesure du courage qu'ils mettront à faire passer en actes leurs convictions intimes, dans le domaine entier de la vie, publique autant que privée. »

Est-il, chez nous, une organisation, de quelque ordre soit-elle, qui ait de meilleurs titres à notre confiance ? Ainsi se justifie l'importance attachée par l'*Ami* aux sessions des Semaines Sociales de France.

M. Noel, p. s. s.

II. — Bibliographie Sociale.

1. — Jetant un rapide regard sur les revues sociales, il convient d'attirer l'attention sur deux articles récents de *Masses ouvrières* (Juillet 1948).

Le premier, de M. Hasseveldt, *Mission de l'Eglise, mission du sacerdoce et mission du laïcat*, sera, croyons-nous, très apprécié de ceux que le rôle croissant de l'Action catholique déconcerte encore un peu, qui n'y sont certes pas hostiles par principe, mais qui cherchent à comprendre. Nous le résumons à grands traits.

Dans son concept primitif, l'apostolat ne consistait pas précisément à « faire du bien », pas même à donner les sacrements. On sait que saint Paul, sans se l'interdire, certes, n'y voyait pas l'essentiel de son apostolat. Il a pour but d'*établir l'Eglise*, et, à proprement parler, l'Eglise ne sera jamais établie. Il y a des secteurs géographiques et sociaux, des milieux de travail, de loisirs, d'affaires... etc., dont l'Eglise est totalement absente. Plutôt qu'à convertir des individus, l'apostolat vise à rendre possible et désirable la vie chrétienne dans tel milieu donné. Pour cela, le moyen essentiel est le même aujourd'hui qu'aux origines : rendre présente dans toutes les communautés de vie cette *communauté d'amour* à laquelle se reconnaissaient les premiers chrétiens, qui ôtera son pouvoir de séduction à la contre-église communiste.

La nouveauté absolue de l'Action catholique, c'est que le laïcat est, par l'Eglise, associé au sacerdoce comme un véritable organe d'apostolat. La

[9] Allusion aux conférences tenues à Paris dans l'été 1947 et qui virent l'opposition irréductible de l'U. R. S. S. au plan Marshall de coopération européenne.

[10] Ce n'est pas nous qui soulignons.

charge apostolique qui pesait jusqu'à présent sur le sacerdoce seul, repose désormais sur le couple sacerdoce - laïcat. La mission du sacerdoce est principalement de susciter, d'animer « un laïcat adulte responsable ». La mission du laïcat d'Action catholique est principalement de mettre partout, dans tous les milieux de vie où il est engagé, la présence agissante de l'Eglise. Il a mission et pouvoir pour cela. Même si les prêtres étaient assez nombreux, et dans un cas donné réussissaient mieux que les laïcs, ce ne serait pas à eux de faire le travail apostolique confié à l'Action catholique. Les prêtres disposent, dans les sacrements, de toutes les richesses du Christ. Ces richesses ne sont pas destinées directement à la masse à christianiser, mais directement aux fidèles pour en faire des apôtres, des militants de l'Action catholique. Notre souci obsédant doit être : bâtir l'Eglise aux dimensions du monde réel, et pour cela susciter et animer « un laïcat adulte et responsable », vivant de la vie du Christ puisée à notre sacerdoce.

Terminant sur une note justement optimiste, l'auteur écrit : « Il faut se rappeler que les révolutions sont l'œuvre d'une minorité agissante. Les communistes nous ont rappelé cette vérité. Mais elle est déjà dans l'Evangile : un peu de levain suffit à travailler toute la pâte. » Cette mise au point n'est-elle pas vraiment éclairante ?

Le second article, de M. Albert Denis, sous ce titre : *Paroisse et Communautés humaines*, prolonge et complète très heureusement le précédent. L'auteur y montre l'Eglise, pour réaliser la communauté fraternelle des enfants de Dieu, prenant les enfants des hommes, non seulement avec toutes leurs distinctions de tempérament, de race ou de couleur, mais aussi avec tous les liens d'organisation sociétaire qu'ils se sont donnés. C'est pourquoi, par exemple, des paroisses aux dimensions de la géographie humaine des communes ne sont pas seulement des facilités d'organisation extrinsèques à l'objet de l'Eglise, mais bien (parce que les hommes se sont ainsi naturellement groupés) une des exigences fondamentales de la mission de l'Eglise. Or, le monde est en train de changer de dimensions. Les groupements résidentiels sont écartelés par les groupements de travail, et les paroisses des villes et mêmes des bourgs subissent automatiquement le contre - coup. L'organisation paroissiale s'est d'abord efforcée de corriger par des œuvres appropriées (écoles, patronages, etc.), les déficiences communautaires de la civilisation nouvelle ; et elle a réussi à donner ainsi à bien des existences humaines le climat nécessaire à leur épanouissement. Il est évident qu'elle ne peut s'en tenir là. Pour s'associer prudemment mais fermement aux structures nouvelles, il faut que la paroisse sache à la fois se libérer et se compléter.

L'Eglise de France est actuellement traversée par un souffle puissant d'esprit apostolique. Mais, qu'on ne prenne pas le change. De quoi s'agit-il ? Ce ne sont ni de minuscules réformes intérieures (messe face au peuple, rituel français, etc.), ni quelques prêtres - ouvriers ou paysans (pourquoi pas banquiers ou cinéastes ?) qui apporteront une solution satisfaisante au problème posé. Mais ce ne sera pas non plus la réduction des problèmes humains de la vie laïque aux seules dimensions de la paroisse. « C'est d'autant plus dangereux qu'en certains cas on a, par là l'illusion d'aboutir. Ça tourne, mais ça tourne en rond... »

Pour être fidèle à sa providentielle fonction, la paroisse doit « tenir compte, aussi des communautés humaines et des solidarités transversales qui marquent si profondément les hommes de notre temps. » Groupement de personnes dans la charité, l'Eglise est aussi groupement de communautés qui, tout en gardant leur objectif propre, sont autant de cellules d'une Eglise qui doit s'étendre à tous les hommes, à tout l'homme. Seule, l'organisation précise d'un laïcat fortement engagé dans le monde, empêchera cellules et membres de s'opposer. Car

« c'est dans le monde, dans les civilisations et les techniques, que se livre aujourd'hui la bataille de l'Eglise, qui est celle de Dieu, et c'est au laïcat en très grande partie qu'il appartient de la mener. »

Il nous faut, en effet, saisir la vie dans toutes ses dimensions, et porter nos efforts sur le collectif au même titre que sur l'individuel. Idée qui ne nous est peut-être pas assez familière, parce que nous avons perdu l'habitude de considérer les « personnes morales » comme des dimensions complémentaires des personnes physiques. Tâche qui est loin d'être toujours facile. Et l'auteur donne des exemples très concrets d'initiatives que *seuls* peuvent prendre des laïcs engagés, de compléments qu'il faudrait ajouter au tableau des activités paroissiales qu'on présente à l'évêque en tournée pastorale :

« Si, dans l'organisation actuelle des paroisses, il est difficile aux curés et vicaires d'être à la fois pasteurs et missionnaires, qu'on recherche donc, et très loyalement, les structures nouvelles qui sont indispensables à l'Eglise, mais qu'on ne nie pas le problème, car on s'expose ainsi à perdre, parmi nous, l'un des signes, l'une des preuves du Royaume, à savoir, « que les pauvres sont évangélisés », jusques et y compris dans leur appartenance sociale aux communautés humaines. »

2. — Il y a quelques mois (18 décembre 1947), la publication d'un livre consacré à l'abbé de Tourville nous fournissait l'occasion d'évoquer l'école de la « Science sociale » à laquelle reste attaché le nom de Frédéric Le Play. En demi sommeil depuis nos malheurs, elle signale la reprise de son activité, par le lancement d'une revue trimestrielle : *les Etudes Sociales* (83, rue de l'Université, Paris-VII^e^). La méthode n'a pas changé substantiellement. Résolument hostile aux improvisations systématiques dont nous mesurons les conséquences désastreuses, elle s'applique laborieusement, méthodiquement, à observer les faits sociaux, à les analyser pour dégager de la réalité les lois d'une action sociale raisonnable et bienfaisante. Un tel souci de n'avancer que prudemment n'est pas du goût de tous. Et ce n'est pas la faute de Le Play ni de ses disciples si ce travail d'élaboration patiente n'a pas été entrepris plus tôt avant que les événements se précipitent au rythme affolant que nous savons. Certes, il ne s'agit pas de faire comme si le temps nous était largement accordé : il faut vivre, et il est des conditions de vie qui s'imposent à nous. Mais on ne peut que saluer avec joie la réapparition sur le chantier social de chercheurs probes et consciencieux, dont le travail ne peut manquer d'aider à débrouiller plus d'une question difficile.

3. — L'*Ami* a signalé (18 déc. 1947, p. 862) la publication de l'*Histoire du Mouvement ouvrier en France* de Jean Montreuil [1]. Les questions qui nous ont été posées par divers correspondants disent assez à quels besoins répond un tel ouvrage. Malheureusement, son prix est prohibitif pour beaucoup, et il faut savoir un gré spécial aux *Editions Ouvrières*, d'avoir demandé à l'excellent historien qu'est M. Joseph Hours, professeur au Lycée du Parc, à Lyon, une *Petite Histoire du Mouvement ouvrier* [2] qui suffira, croyons-nous, aux exigences de bien des situations. Six chapitres clairs, simples, suggestifs, redisent les origines et la naissance du mouvement ouvrier, la prise de conscience du mouvement ouvrier, les débuts de l'action ouvrière, l'organisation ouvrière, les relations entre la classe ouvrière et l'Etat, surtout à partir de 1914. Alors que Jean Montreuil s'attachait à peu près uniquement au syndicalisme, M. J. Hours fait sa place à l'Action catholique ouvrière : c'était justice et son ouvrage n'en présente évidemment que plus d'intérêt pour nous.

4. — Il sera très heureusement complété par le petit livre de Pierre Laisney : *Pour un travail chrétien* [3]. C'est une théologie élémentaire du travail, répondant bien aux nécessités que met en lumière M. le chanoine Thils, quand il réhabilite les « Réalités terrestres » trop longtemps méconnues par la théologie. Nous avons laissé la démagogie s'emparer du travail pour le griser et l'avilir tout ensemble. Ces pages, où une doctrine substantielle nous est présentée sous une forme agréable, nous aideront à redonner aux hommes le sens chrétien du travail qui remplit et conditionne la presque totalité de la vie individuelle et collective de l'humanité. Puisse-t-il libérer à tout jamais la chaire chrétienne de cette affirmation trop souvent répétée au mépris de l'enseignement formel de la Révélation : le travail est la conséquence de la chute originelle !

5. — Ne quittons pas les *Editions ouvrières* sans signaler encore la publication du petit livre de M. Michonneau : *Pour prier ensemble* [4]. En attendant le missel complet... qu'on nous annonce, on en donne au clergé paroissial un extrait susceptible de rendre déjà de précieux services : plusieurs messes, des prières diverses (surtout pour la communion) et un choix très intéressant de cantiques, le tout fort agréablement présenté. Par sa destination *Pour prier ensemble* pouvait trouver place en cette bibliographie.

M. N.

[1] In-12 de 605 p. — Edit Montaigne, 13, Quai de Conti, Paris-6e.
[2] In-12 de 175 p. illustrées, 180 fr. — Edit. Ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris-13e.
[3] In-12 de 64 p., 80 fr. — *Ibid.*
[4] Un vol. de 128 p. (12 × 15), 32 fr.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Dans son numéro du 26 février 1948, l'*Ami* a exposé clairement en quoi consiste le « mandat » des *laïques* dans l'*Action catholique*. Comment peut-on justifier *théologiquement* cette participation des laïques à l'apostolat de l'Eglise ? On dit habituellement que le sacrement de confirmation est le sacrement de l'Action catholique : comment expliquer cette affirmation d'une manière aussi complète que possible ?

R. — On dit couramment que la Confirmation est le sacrement de l'*Action catholique*. Pie XI le rappelle expressément dans sa *Lettre au cardinal patriarche de Lisbonne* : « Par la confirmation, on devient soldat du Christ. Or qui ne voit que le soldat doit affronter les fatigues et les combats moins pour lui-même que pour les autres ? » Mais, ajoute le pape, « bien que d'une façon moins évidente pour les yeux profanes, le baptême aussi impose le devoir de l'apostolat, puisque c'est par lui que nous devenons membres de l'Eglise, c'est-à-dire du corps mystique du Christ. Entre les membres de ce corps — c'est le cas pour n'importe quel organisme — il faut qu'il y ait une solidarité d'intérêts, une communication réciproque de vie... Un membre doit aider l'autre ; aucun ne peut demeurer inactif ; chacun reçoit, chacun doit donner à son tour [1]. »

Cette vérité a reçu du R. P. Congar un exposé remarquable dans *Sacerdoce et laïcat*, Paris 1947 [2]. L'Eglise, dit en substance cet auteur, doit être considérée sous un double aspect. Tant qu'elle est sur terre, elle est encore en marche vers l'héritage céleste et cependant, par la vie surnaturelle qui est dans les âmes justes, elle a déjà reçu quelque chose de ce qui fera son achèvement dans l'au-delà : deux formes de la même réalité foncière, provenant des énergies et vertus du Christ lui-même :

> « Par tout le côté et dans la mesure où l'Eglise vit déjà des dons de la vie éternelle dans le Christ, nous avons une immanence des vertus du Christ à tout le corps ; dans l'ordre de la vie et pour autant qu'il vit dans le Christ, tout membre du Christ est prêtre, roi et prophète, car il appartient au corps de celui qui est oint en cette triple manière. — Par tout le côté et dans la mesure où l'Eglise est encore en marche, où la vérité et la vie lui sont encore extérieures et lointaines, cette Eglise a la qualité d'un ordre de moyens en vue de la fin, d'un appareil de moyens de grâce ; elle a une structure non de communion de vie, mais de société, une structure hiérarchique ; elle est un ordre de pouvoirs, qui sont d'ailleurs des services... » (p. 15).

Ces fonctions, ces pouvoirs ne sont en réalité que des médiations humaines subordonnées à l'unique médiation du Christ. La nécessité d'une hiérarchie dans l'Eglise montre en effet que la source de la vérité et de la vie n'est pas en nous « car Dieu ne nous est pas encore pleinement intériorisé et nous devons les recevoir du dehors, d'en haut. »

1° *Participation des laïques au sacerdoce du Christ.* — Ainsi, d'une part, on doit reconnaître que tout le corps des chrétiens est un corps « sacerdotal », un « sacerdoce royal », comme dit S. Pierre (I Pet., II, 9) et, d'autre part, l'existence d'un sacerdoce hiérarchique et sacramentel est indubitable dans l'Eglise du Christ. A la théologie il appartient d'expliquer la part de chacun de ces sacerdoces et leurs relations.

Au domaine propre du sacerdoce immanent et diffus dans le corps des chrétiens appartient tout ce qui est de l'ordre de la vie intérieurement reçue du Christ, des actes de cette vie, du témoignage rendu à la gloire de Dieu par la manifestation d'une telle vie. C'est, en somme, tout ce qui concerne le culte intérieur et, dans le culte extérieur de la liturgie et des sacrements, tout ce qui com-

[1] Les textes pontificaux sont extraits du livre de Mgr Guerry, *L'Action catholique, textes pontificaux*, Paris, Desclée de Br., 1936. — Le texte extrait de la Lettre au cardinal de Lisbonne porte le n° 78.
[2] In-8 de 62 pages. — L'étude du P. Congar occupe les 58 premières pages ; elle est suivie d'une étude du P. Varillon, s. j., aumônier national adjoint de l'A. C. J. F., sur le même sujet, mais envisagé au point de vue de l'action.

porte un mouvement *de l'homme à Dieu,* tout ce qui est prière et sacrifice de louange intéressant la vie personnelle et la réalisation personnelle de la vie chrétienne.

Par contre, la réalité sacramentelle, c'est-à-dire le mouvement *de Dieu vers l'homme* engagé par le sacrement d'une manière efficace, voilà le domaine propre du sacerdoce hiérarchique et sacramentel. Il ne s'agit plus ici, en effet, de présenter *notre* offrande à Dieu, mais de rendre présente et active parmi nous l'offrande même de Jésus-Christ :

« Dans l'acte proprement sacramentel, il y a autre chose que le mouvement d'adoration et de ferveur montant du cœur des fidèles ; il s'y opère un mouvement de haut en bas, un apport nouveau, un acte de Jésus-Christ en tant qu'il n'est pas encore intériorisé en nous. Le sens du sacerdoce proprement ministériel (hiérarchique) et sacramentel, c'est d'apporter à l'Eglise ce qui n'est pas encore pleinement en elle : la vie et l'adoration de son Seigneur » (p. 19).

D'ailleurs, aucune opposition entre ces deux sacerdoces, le sacerdoce sacramentel n'étant que la consommation du premier. La théologie de S. Thomas enseigne explicitement que la consécration du sacerdoce sacramentel, avec le caractère qu'elle impose et les pouvoirs qu'elle confère, est un approfondissement, un développement de la consécration du caractère et du pouvoir cultuel déjà déposé dans l'âme du fidèle par le baptême et la confirmation [3]. Pour s'intérioriser dans l'âme du fidèle, la vie du Christ doit d'abord être reçue.

2° *Participation des laïques à la royauté du Christ.* — Le Christ est non seulement prêtre ; il est roi. La royauté du Christ peut être participée par tous d'une manière purement intérieure et spirituelle : « C'est la dignité royale qui est donnée au chrétien du fait que, par le baptême, il est consacré au service de Dieu et incorporé au Roi des rois » (p. 20). Mais un simple laïque peut-il participer hiérarchiquement à la royauté et au gouvernement du Christ ? Quoi qu'il en soit du passé (où la participation des princes au gouvernement des choses ecclésiastiques n'était pas inouïe — quel que soit d'ailleurs le jugement à porter sur ce fait), — aujourd'hui si les laïques n'ont plus aucun pouvoir dans l'Eglise, ils reçoivent cependant et recevront peut-être de plus en plus la direction d'œuvres qui, en réalité, sont des organisations d'Eglise. « Participation et collaboration à l'apostolat hiérarchique » dit le texte pontifical [4], mais non pas à la hiérarchie ellemême. Participation à la mission de l'Eglise, mais dans des conditions telles que les laïques n'auront jamais à exercer des actes exigeant des pouvoirs proprement hiérarchiques, et toutefois leur autorité sanctionnée par un mandat officiel. Un fait cependant est certain : les laïques ont un droit réel à se faire entendre dans l'Eglise...

3° *Participation des laïques au pouvoir doctoral* (prophétie) *du Christ.* — Mais comment comprendre un tel droit ? Dans quelle mesure est-il compatible avec les prérogatives de l'Eglise enseignante ? S'appuyant sur la distinction qui est à la base de son étude, le P. Congar esquisse ainsi la solution du problème considéré sous son aspect général :

« Dans cette matière de vérité ou de doctrine, ces deux aspects (point de vue de la vie déjà intériorisée dans le corps total et point de vue social et hiérarchique) correspondent assez bien à la distinction entre les points de vue, d'une part, de la révélation et du dogme (qui est la forme ecclésiastique du révélé) reçu d'en haut comme un dépôt et, d'autre part, du dogme vécu par l'Eglise croyante et rayonné par le témoignage chrétien. Dès l'abord, on peut présumer que, dans la mesure où la révélation et le dogme nous viennent du dehors... dans une révélation historique et objective..., on retrouvera la compétence propre d'un pouvoir hiérarchique de magistère. Pouvoir hiérarchique résidant essentiellement dans le corps apostolique continué... par le corps épiscopal avec son critère interne d'unité : le Siège apostolique. Par contre, dans la mesure où la doctrine reçue dans l'obéissance de la foi sera vécue et par là même développée, appliquée selon les besoins des hommes et des temps ; ou encore dans la mesure où l'Esprit qui besogne dans l'Eglise éclairera personnellement des âmes ; dans celle encore où la vérité chrétienne sera témoignée et rayonnée par des âmes qui en vivent et s'engagent : dans cette même mesure on se trouvera dans le domaine de la vie, où tout fidèle animé par l'Esprit, et pour autant que l'Esprit est actif *en lui*, aura grâce, initiative et activité » (p. 25).

Des laïques n'ont-ils pas été de grands mystiques ? Ce n'est pas par hyperbole littéraire que Grégoire XV et Urbain VII ont appelé Thérèse d'Avila docteur de l'Eglise.

Mais le problème mérite d'être envisagé plus en détail. A la hiérarchie appartient le charisme de l'apostolat, c'est-à-dire le pouvoir de transmettre au peuple, qui doit vivre dans l'unité de la foi, le dépôt de la Révélation faite aux apôtres et la fonction de juger de la conformité à ce dépôt des développements que la doctrine aura reçue dans la pensée et la vie des fidèles. Mais il reste à accorder une place à la part de vérité conservée dans le corps total des fidèles. Problème délicat et dont la solution exige un souci parfait des nuances.

a) L'enseignement *dogmatique* ou *doctrinal* qui se fait *ex officio* est afférent à la charge pastorale hiérarchique : les évêques seuls sont juges dans la foi. Mais à côté de cette activité *ex officio* peut se rencontrer dans l'Eglise, chez certains laïques privilégiés, un enseignement, fruit d'une inspiration, d'une mission tout intérieure. Les deux saintes Thérèse peuvent ici fournir un exemple. Mais ces inpirations, toutes divines qu'elles puissent être, n'ont pas par elles-mêmes valeur de règle pour le peuple chrétien ; pour le devenir, l'homologation de la hiérarchie est nécessaire. Les initiatives de la Bse Julienne de Liège pour le culte du Saint-Sacrement, celles de Ste Marguerite-Marie pour le culte du Sacré-Cœur en sont des exemples typiques.

b) L'enseignement *scientifique* ou *doctoral* peut être le fait de tout fidèle, prêtre ou laïque, ayant quelque chose à dire. Le produit vaudra ce que vaut la compétence du « docteur ». Mais un docteur dont la compétence et l'orthodoxie auront été éprou-

[3] La doctrine de S. Thomas sur ce point est bien connue : « Chaque fidèle est député à recevoir ou à donner aux autres ce qui concerne le culte de Dieu ; c'est là le rôle propre du caractère sacramentel. Or tout le rite de la religion chrétienne dérive du sacerdoce du Christ. Il est donc évident que le caractère sacramentel est spécialement caractère du Christ au sacerdoce de qui les fidèles sont configurés selon les caractères sacramentels ; et ceux-ci ne sont pas autre chose que des sortes de participations du sacerdoce du Christ, qui découlent du Christ même. » *Sum. théol.*, III^a, q. 63, a. 3, Cf. a. 6 ; q. 65, a. 3, ad 3.

[4] Discours de Pie XI aux Associations catholiques de Rome. *Documents*, n. 23.

vées par l'Eglise peut recevoir une « mission canonique » d'enseignement [5]. Cet enseignement revêt dès lors un certain caractère public et jouit d'une autorité plus grande. Cette « missio canonica » peut même être conférée à des laïques : à Berlin, pendant la guerre 1939-1945, huit cents laïques, jeunes gens et surtout jeunes filles, dont plusieurs avaient fait leurs études de théologie complètes, ont reçu la *missio canonica* [6].

***c*) L'enseignement *apostolique* — apostolat de la prédication — est celui où le laïque peut surtout participer à l'apostolat de la hiérarchie. Au prêtre appartient la mission de prêcher la doctrine ; mais le laïque doit apporter à la doctrine le témoignage de sa vie et de son activité. Il peut le faire, tout d'abord par un témoignage privé, soit personnellement, soit en groupe ; ou plutôt il *doit* le faire, car l'obligation de témoignage et de l'apostolat incombe à chaque chrétien au titre de son baptême et de sa confirmation [7]. Mais ce témoignage privé, soit individuel, soit collectif, peut acquérir un caractère officiel par la consécration reçue de la hiérarchie. C'est à proprement parler ce qu'on appelle l'*Action catholique*. Ainsi nous arrivons à justifier théologiquement cette participation des laïques à la responsabilité que l'Eglise a du monde, l'initiative laïque recevant de l'autorité apostolique une consécration qui répond aux exigences du baptême et de la confirmation, pour contribuer à l'activité de l'Eglise elle-même. C'est, comme le dit fort justement le P. Congar, « une mission s'ajoutant à l'esprit » (p. 32).**

Ajoutons que l'*Action catholique*, dont les circonstances actuelles marquent plus que jamais la nécessité dans un monde à demi paganisé, fut de toutes les époques de la vie de l'Eglise : « Dans les temps reculés, dit Pie XI, elle fonctionnait encore mieux que de nos jours. A Rome même, c'est par elle que s'est opérée la première diffusion du christianisme. Et pouvait-il en être autrement ? Qu'auraient fait les douze, perdus dans l'immensité du monde, s'ils ne s'étaient pas écrié, au milieu des nations, des hommes, des femmes, des vieillards, des enfants : « Nous portons les trésors du ciel, aidez-nous à les partager [8]. »

A. M.

[5] Constitution apostolique *Deus scientiarum*, 21 mai 1931, article 21, 5° ; Règlement annexe, titre II, art. 5, 5°. Voir *Ami*, 1931, p. 548, 551.

[6] Cité par Congar, *op. cit.*, p. 31, note 32.

[7] Voir *Déclaration des cardinaux et archevêques*, mars 1946 (*Doc. cath.*, juil. 1946, col. 742). Pie XI lui-même a marqué à plusieurs reprises le lien existant entre l'Action catholique et le sacrement de confirmation.

[8] *Discours à la Jeunesse féminine catholique italienne*, 19 mars 1927. — On trouve des exemples de la propagation populaire du christianisme naissant dans le *Contra Celsum* d'Origène.

Q. — Consultation sur le moment de la consécration. Dans les textes de l'institution eucharistique, l'ordre de manger et de boire est donné aux apôtres avant les paroles que nous considérons avec l'Eglise comme la forme même du sacrement de l'Eucharistie : « Ceci est mon corps ; ceci est mon sang. » Ces mots consécratoires paraissent bien n'être qu'une explication ; c'est ce que soulignent la ponctuation moderne des deux points, la présence de la particule grecque γάρ dans la consécration du calice chez Matthieu, XXVI, 28, et la généralisation de la conjonction *enim* dans le récit efficient de l'Institution, que le prêtre lit à la messe : « *Hoc est enim corpus meum... Hic est enim calix*, etc... » Plus fort encore, dans Marc, XIV, 23-24, le Christ donne à ses apôtres le calice de son sang après avoir rendu grâces ; ils en boivent tous et c'est seulement ensuite qu'il leur dit : « *Hic est sanguis Novi Testamenti...* »

A la suite de cet exposé, j'aimerais savoir si, lors de l'Institution, la transsubstantiation s'est produite au même moment qu'elle se produit à la messe et, dans ce cas, comment expliquer les difficultés textuelles exposées plus haut ? Ou bien, si la bénédiction : *benedixit* (Mt.) ; *benedicens* (Mc.) ; ou l'action de grâces : *gratias egit* (Lc) : *gratias agens* (I Cor.) ne constituaient pas la préparation spirituelle du pain, c'est-à-dire la consécration, précédant la préparation matérielle, « *fregit* »?

R. — Les conclusions de cette consultation ne laissent pas de surprendre le lecteur. Sans doute, les paroles de la consécration, telles que les rapportent les quatre auteurs inspirés, sont bien, si on le veut, une « explication » des paroles précédentes et des gestes du Sauveur : elle en montrent, en effet, toute la portée et attirent l'attention des apôtres sur le mystère qui va se réaliser. Les deux points modernes, correspondant à la ponctuation grecque, le γάρ de la consécration du calice chez S. Matthieu, les deux « *enim* » de la formule consécratoire de la Messe, tout cela prépare l'auditeur à ce « mystère de foi » qui va s'accomplir et que dévoilent les paroles : « *Ceci est mon corps, ceci est mon sang* ». Tant que les paroles consécratoires ne sont pas prononcées par le Christ, comment supposer que la bénédiction ou l'action de grâces (gestes qui, d'ailleurs, chez le Christ n'ont rien de spécifiquement efficace pour opérer la transsubstantiation) aient pu déjà causer un tel changement dans le pain et dans le vin ? L'exégèse explicative des paroles considérées par l'Eglise comme consécratoires a été adoptée par de nombreux théologiens protestants pour ne voir dans la Cène qu'une action symbolique. Notre correspondant, certes, ne les suit pas, puisqu'il conçoit, à la Cène du moins, la consécration déjà réalisée par le geste de la bénédiction ou de l'action de grâces. Bénédiction et action de grâces sont ici vraisemblablement synonymes [1] ; mais elles n'impliquent pas, non plus que la fraction et la distribution, un rite proprement pascal, puisque le Christ était, en bien d'autres circonstances, coutumier de ce geste.

Le seul « argument » qu'on puisse retenir de la consultation, c'est la façon dont S. Marc présente la consécration du calice : « Il prit une coupe, rendit grâces et la leur donna ; et ils en burent tous. Et il leur dit : « Ceci est mon sang... » — Très

[1] Commentant Luc, XXII, 19, le P. Lagrange écrit : « La première partie (Ayant pris une coupe et rendu grâces...) comme Mc., sauf que εὐλογήσας (ayant béni) est remplacé par εὐχαριστήσας (ayant rendu grâces), comme dans Paul (I Cor., XI, 24) et au v. 17, εὐχαριστέω n'est jamais employé dans l'A. T. pour traduire un mot hébreu et il y a toujours son sens propre de rendre grâce. Mais il semble que dans le N. T. on emploie ce mot au sens de bénir ; à la première multiplication des pains, les trois synoptiques ont εὐλόγησεν et Jo. εὐχαριστήσας ; à la seconde, Mc. et Mt. εὐχαριστήσας et ici Mc. et Mt. ont εὐχαριστήσας pour le calice. Il y avait donc une tradition que la prière de Jésus bénissant avant de distribuer le pain et le vin était une action de grâces ; de là est venu l'usage du mot dans la circonstance analogue de la multiplication des pains et le nom d'Eucharistie donné au sacrement. » (*Evangile selon S. Luc*, p. 544).

petite difficulté en réalité et qui n'arrête aucun exégète catholique : « Καὶ εἶπεν : et il leur dit » ne marque pas que les paroles de Jésus survinrent quand la coupe fut vidée ; il eût été trop tard pour ajouter : « ceci est mon sang ». Comme Mc. tenait à dire que tous avaient bu à la coupe et que la phrase de la consécration était un peu longue, il l'a renvoyée. L'analogie du pain et la nature des choses indiquaient assez l'ordre réel des faits. Mt. Lc. et Paul n'ont pas mentionné l'exécution, mais ont indiqué plus clairement que Jésus a prononcé les mots en prenant la coupe » (M.-J. Lagrange, *Evangile selon S. Marc,* p. 355, note 24).

Q. — Dans son numéro du 8 juillet 1948, l'*Ami* écrivait cette phrase : « La doctrine scotiste qui place l'essence du sacrement de pénitence dans la seule absolution ne peut revendiquer aucune solide probabilité depuis le concile de Trente ». Comment concilier une telle affirmation avec les directives de la S. C. de la Pénitencerie (*Instruction* du 25 mars 1944, voir *Ami*, 31 oct. 1946, p. 50) : « Les prêtres qui donnent l'absolution collective devront avertir les fidèles : 1° de l'absolue nécessité pour eux d'avoir la contrition en même temps que de la *convenance* qu'il y a à exprimer cette contrition par un acte extérieur, si la chose est possible... »

Convenance n'est pas nécessité. D'après ce document de la S. C. de la Pénitencerie, il n'est donc pas nécessaire d'exprimer extérieurement son repentir, même si la chose est possible, pour recevoir validement l'absolution. Donc, les actes du pénitent ne seraient pas partie *essentielle* du sacrement, l'absolution seule en constituerait l'essence. La Pénitencerie a donc tranché la controverse en faveur de la thèse scotiste.

R. — Nous trouverions plutôt dans le rescrit de la Pénitencerie un argument en faveur de la thèse thomiste.

Tout d'abord, il est bien évident que la S. Pénitencerie n'a pas donné ici une décision d'ordre doctrinal destinée à trancher une controverse entre théologiens. Il n'y a, de ce chef, aucune comparaison à faire avec la constitution de Pie XII sur la forme du sacrement de l'ordre. La S. Pénitencerie, comme l'a rappelé opportunément le canoniste de l'*Ami,* n'a fait que « préciser longuement et en détail les normes à suivre dans la pratique de l'absolution collective. » L'*Instruction* laisse donc intacte la controverse entre thomistes et scotistes et ne saurait être interprétée dans un sens favorable au scotisme.

En effet, l'absolution collective est donnée à un groupe de fidèles dans l'impossibilité de s'approcher individuellement du sacrement de pénitence. Mais ces fidèles *savent* qu'ils reçoivent l'absolution et le fait même qu'il la reçoivent *publiquement* et *veulent* la recevoir ainsi, même si aucun geste extérieur ne s'ajoute à leur simple présence en face du prêtre qui absout, suffit à constituer l'élément *formel extérieur* des trois parties essentielles requises par les thomistes dans la matière du sacrement : contrition, confession, désir de satisfaction.

Bien plus, sans l'imposer comme élément nécessaire, l'*Instruction* de la Pénitencerie exhorte les fidèles à manifester leur contrition par un acte extérieur, par exemple en se frappant la poitrine. Elle leur rappelle ensuite « l'obligation rigoureuse qu'ont les pénitents absous en groupe, d'accuser ensuite dans la première confession normale, la totalité des péchés mortels non encore soumis au pouvoir des clefs. » Les thomistes vous diraient volontiers qu'il y a là vraisemblablement une indication favorable à leur thèse, dont la probabilité plus grande, beaucoup plus grande, est ainsi implicitement affirmée.

JURISPRUDENCE

Q. — Un nouveau venu au bourg parle d'ouvrir une buvette juste en face (moins de vingt mètres) de la porte de l'église. Puis-je l'en empêcher ? Je ne puis compter sur la municipalité et je voudrais bien ne pas m'aliéner ce nouveau paroissien.

R. — Les maires peuvent, les conseils municipaux entendus, prendre des arrêtés pour déterminer les distances auxquelles les cafés et débits de boissons ne pourront être établis autour des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des hospices, des écoles primaires, collèges ou autres établissements d'instruction publique. (Loi du 17 juillet 1880, article 9. *Répertoire Pratique Dalloz,* v° Commune, 1268).

La loi n'a pas fixé la distance à laquelle ces débits ne pourront être ouverts, elle a laissé aux maires le soin de la déterminer suivant les circonstances. Le maire agit dans un intérêt général quand il interdit un établissement de ce genre à moins de 60 mètres des écoles, ou 250 mètres des cimetières, édifices consacrés au culte, etc... (*Répertoire Dalloz,* 1269).

Une loi du 9 nov. 1915 (*Dalloz périodique* 1916-4-144, article 1) stipule : Toute personne qui veut ouvrir un café, cabaret ou autre débit de boissons est tenue d'en faire, 15 jours au moins à l'avance et par écrit, une déclaration indiquant : Renseignements personnels ; — situations du débit. — Copie est transmise au Procureur de la République.

En conséquence et pour ne pas faire la démarche vous-même, vous pourriez faire intervenir une association de pères de familles nombreuses, une ligue antialcoolique, etc. Au besoin un avocat pourrait s'adresser au Parquet afin d'arrêter l'autorisation en cours.

Q. — Une voiture automobile étant à *deux* reprises entrée dans la tête d'une procession (entre les deux rangs du cortège), pourriez-vous nous indiquer :

1° que doivent faire les automobilistes qui rencontrent un cortège religieux ?

2° Si aucun arrêté spécial n'a été pris par la municipalité en ce qui concerne les processions, une procession ne *doit*-elle occuper que le côté droit de la route ?

3° Lorsque la procession passe dans un croisement, une voiture peut-elle couper la procession ?

4° Le curé peut-il faire appel aux gendarmes pour maintenir l'ordre d'une procession (et des autos) ? — Que pourrait faire un curé contre un automobiliste qui ne respecte pas un cortège religieux en le coupant ?

R. — C'est au maire qu'est conféré par la loi municipale du 5 avril 1884 le droit de réglementer la circulation sur les voies publiques.

Ce droit lui a été maintenu par les articles 31 et 62 du décret du 31 décembre 1922 (*Code de la route*).

Il semble donc que, si la procession est autorisée ou même simplement tolérée, il appartient au maire qui a l'obligation d'assurer le maintien du bon ordre sur la voie publique, d'empêcher qu'une procession, un enterrement, un cortège autorisé, puissent être boycottés par le premier chauffeur venu.

Il est rare qu'un automobiliste soit assez peu respectueux des cérémonies pour traverser un cortège religieux ou autre ; mais ce serait à la police municipale, au maire ou à un adjoint, à l'obliger à surseoir au passage.

Si un gendarme voulait se prêter à cette consigne, soit qu'il le fît volontairement, soit qu'il acceptât de le faire sous délégation du maire, il pourrait invoquer le Code de la route pour assurer le respect du cortège, et notamment obliger le cortège à circuler sur la droite de la route. Même sans l'intervention de la gendarmerie ou de la police, la procession, pour respecter le droit à la circulation de tous, fera bien de se tenir à droite de la route. C'est au surplus une mesure de prudence.

Le curé par lui-même ne peut verbaliser, mais il pourrait déposer une plainte auprès de ceux qui sont chargés de la circulation.

Il n'y a pas dans le Code de la route de réglementation spéciale pour les automobiles rencontrant un cortège si ce n'est que chacun tienne sa droite et prenne les mesures de prudence nécessaires pour éviter les responsabilités [1].

[1] Ce manque de respect des processions ne date pas de notre époque. La Cour d'Autriche a fait observer sous Louis XVI que notre ambassadeur Talleyrand avait traversé une procession avec tous ses équipages un dimanche pour se rendre à la chasse. Il quitta Vienne peu après. Il est vrai que ce ne fut pas le seul motif de son rappel, car la Cour se plaignait qu'il fît venir des bas de soie par la valise diplomatique et les vendît fort chers. Le marché noir non plus ne date pas d'aujourd'hui...

L'AMI DU CLERGÉ ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Acta pontificiæ Academiæ S. Thomæ Aquinatis. Vol. XII (Nova series). — In-8 de 180 p. — En vente à Paris, Lethielleux, dépositaire.

Ce nouveau volume contient huit remarquables « dissertationes ». Le recueil débute par une étude de M. Jacques Maritain, *Personne et Individu*. L'éminent philosophe étudie au point de vue métaphysique d'abord les deux aspects de l'être concret intelligent et libre qui est à la fois individu et personne ; mais sa pensée déborde ce cadre restreint et statique pour s'engager dans l'analyse des rapports de l'individu et de la personne à l'égard de la communauté humaine dont l'homme fait partie. Et ici nous avons l'aspect dynamique de la question. Tandis que l'homme, en tant qu'individu est inférieur à la communauté politique, en tant que personne, il lui est supérieur tout en servant librement le bien commun : « La personne, en tant que personne, demande à servir la communauté et le bien commun librement, et en tendant à sa propre plénitude, en se dépassant elle-même et en dépassant la communauté, dans son mouvement vers le Tout transcendant. Et en tant qu'individu elle est forcée de servir la communauté et le bien commun par nécessité, voire par contrainte, et en étant dépassée par eux comme la partie par le tout » (p. 30).

Dans une conférence (*La crisi del diritto*), le professeur Francesco Carnelutti s'attache à « la crise du droit », compagne de la crise de la civilisation, déjà considérable après la guerre de 1914 et qui s'est encore accrue depuis 1939. Crise aux aspects divers : crise de législation, de litiges, de contrats, d'autorité législative et judiciaire, de pénalités, etc. Au fond, les difficultés dans lesquelles se manifeste la crise du droit viennent d'une conception, non erronée, mais déficiente de la science du droit. De cette science on a fait une simple jurisprudence scientifique ou positive qui ne conçoit le droit que comme un droit positif, ne tenant pas compte du droit naturel : « Le droit naturel est comme l'âme, que l'anatomiste, découpant un cadavre chercherait en vain. Le problème du droit naturel est aussi étranger à la science du droit que le problème de l'âme à l'anatomie humaine » (p. 45). Mais il faut revenir de cette conception : « Sans l'âme, le droit positif ne saurait être. Mais nous, juristes, nous l'avions cru possible. Nous avions fait comme l'anatomiste qui, découpant le cadavre, nie l'âme parce qu'il ne la trouve pas sur sa route. Nous n'avons pas tué le droit naturel, mais nous avons risqué de tuer le droit positif. » Et le conférencier termine par une pensée proche de celle que nous avons trouvée tout à l'heure chez M. Maritain : « Le souffle animateur du droit est l'obéissance des gouvernants et des gouvernés. Obéissance, parole étonnante, résultat de l'adhésion et non de la coercition. Par elle seule se réalise ce contact entre législateur et sujet du droit, contact qui donne la vie au droit. Bien plus, les deux termes se résolvent l'un dans l'autre. Le législateur, auteur du droit, se sent lui aussi sujet, parce qu'en commandant il écoute la voix de la morale lui dictant les règles du droit naturel ; le sujet se sent pour ainsi dire lui-même auteur du droit parce qu'en obéissant c'est la même voix qu'il écoute. Et finalement souveraineté et autonomie se donnent la main et la crise du droit peut être surmontée par l'équilibre restauré » (p. 53).

Un autre juriste, le professeur Santi Romano, aborde un sujet très actuel : « les dispositions constitutionnelles et leur transformations » (*Gli ordinamenti costituzionali e le loro trasformazioni*). La guerre bouleverse les rapports des nations entre elles ; à l'intérieur d'une nation, la révolution opère des bouleversements analogues. L'auteur étudie au point de vue juridique les changements qui peuvent survenir dans les dispositions constitutionnelles d'un Etat, en montre la légitimité, plus souvent l'illégitimité, les abus et les défauts, surtout quand les constitutions sont établies sous l'empire des passions politiques ou trop hâtivement. Un tel exposé en fait mieux comprendre la candide conclusion : « Les juristes n'aiment pas les révolutions et les révolutions n'aiment pas les juristes et les tiennent en défiance » (p. 69).

Le R. P. Cappello, s. j., étudie « le concordat entre le Saint-Siège et l'Etat italien » (*Il concordato tra la S. Sede e lo stato italiano*). Au moment où ce discours était prononcé (1946), la question était brûlante en Italie. L'éminent canoniste de la Grégorienne rappelle ici les bienfaits de ce concordat et insiste sur l'impossibilité juridique de disjoindre concordat et accords du Latran. Et il conclut en faisant le vœu que demeure en vigueur en Italie ce concordat, afin « que le lien d'union et de concorde entre l'Etat et l'Eglise en Italie se conserve indissoluble et même devienne de plus en plus étroit et loyal, plus fort et plus sincère, pour le bien de la Religion et de la Patrie, du peuple et de la nation » (p. 84-85).

Avec le R. P. Garrigou-Lagrange, o. p., nous abordons un problème théologique qui n'a rien de bien nouveau, mais dont on aime à entendre la solution d'un maître aussi renommé : *De concordia liberæ obedientiæ Christi cum ejus impeccabilitate*. Le précepte reçu par le Christ fut un précepte positif et proprement dit, et malgré sa qualité de compréhenseur, le Christ a pu obéir librement à ce précepte. C'est la solution thomiste, la seule, semble-t-il, qui tienne suffisamment compte de toutes les données du problème et que S. Thomas lui-même a esquissée dans le *Commentaire sur les Sentences*, III, dist. 18, a. 2, ad 5 et dans la *Somme*, III[a], q. 18, a. 4.

Le R. P. ROSCHINI, O. S. M., se devait de parler de Marie et de l'Assomption. Son étude concerne « la pensée de S. Thomas sur l'Assomption corporelle de Marie » (*Il pensiero di S. Tommaso sull' assunzione corporea di Marie*). Le savant mariologue rappelle d'abord les textes « assomptionistiques » de S. Thomas, au nombre de sept : *In IV Sent.*, dist. 12, q. 1, a. 3, q. 3, sol. 3 ; dist. 43, q. 1, a. 3, et q. 3, sol. 1, ad 2 ; *Sermon pour la fête de l'Assomption* ; *Sum. theol.*, IIIª, q. 27, a. 1 ; q. 83, a. 5, ad 8 ; *Exposit. in symbolum apostolorum*, a. 5 ; *Exposit. in Salutationem angelicam*, sur ces paroles : « *Benedicta tu in mulieribus* ».

De ces textes où — il faut bien l'avouer — l'Angélique Docteur ne parle qu'en passant de l'Assomption de Marie, le P. Roschini s'efforce de dégager une doctrine thomiste de l'Assomption : objet précis de la croyance, preuves, degré de certitude. Nous reviendrons sur ce dernier point quand nous aborderons l'étude plus approfondie du beau livre du P. Jugie sur l'Assomption de Marie.

Un philosophe, le P. Cornelio FABRO, C. P. S., défend la conception thomiste de la composition des êtres contre certaines critiques représentant la position thomiste comme un réalisme exagéré (*Logica e metafisica, a proposito di alcune critiche recenti al Realismo tomista*).

Enfin, le Maître du Sacré Palais, R. P. CORDOVANI, O. P., oppose certaines conceptions bérulliennes à la doctrine thomiste.

Il s'agit de l'*esclavage* de la nature humaine dans le Christ par rapport à sa divinité ; il s'agit également de notre esclavage à l'égard de Jésus. Deux expressions, déclare le conférencier qui semblent susceptibles de rectifications (*quelle due affirmazioni sembrano suscettibili di una rettifica*). Non seulement la nature humaine dans le Christ ne se trouve pas dans la condition d'esclavage, mais elle est divinement sublimée au point que nous ne pouvons le comprendre. En second lieu, si l'on peut parler d'un esclavage dans la crainte *servile*, il ne saurait en être question dans la crainte *filiale*, fait d'amour. Un mot en terminant pour préciser en ce sens la notion de l'esclavage de Marie, préconisé par S. Grignion de Montfort. Le R. P. reconnaît d'ailleurs loyalement que l'Eglise a approuvé le titre d'« Esclaves du Seigneur » adopté par certains Instituts. Quoi qu'il en soit « la dignité d'être chrétien et religieux, le *servire Deo, regnare est* de S. Augustin et de la liturgie, se réclament de l'explication thomiste et se concilient moins facilement avec une terminologie qui, au moins en apparence, apparaît contradictoire » (p. 163). *Caritas de servo facit liberum et amicum* (S. Thomas, *In duo præcepta caritatis*).

Edmond BOISSARD, O. S. B. — **Questions théologiques sur le mariage.** — In-8 de 134 p. — Paris, Editions du Cerf, 1948.

Ces questions théologiques sur le mariage ne sont pas simplement un rappel des principes qui dominent la théologie du mariage. Ces principes, issus de la révélation, sont mis en excellent relief, mais l'auteur s'est proposé surtout d'en faire l'application à un certain nombre de problèmes particulièrement épineux et controversés et, en même temps, très actuels. Bon nombre de ces problèmes ont été soulevés assez récemment par le théologien allemand Herbert Doms ou à l'occasion de son livre *Du sens et de la fin du mariage* (tr. fr., Paris, 1937, voir *Ami*, 1938, p. 555). L'auteur allemand n'a pas su malheureusement les résoudre en tous points conformément aux principes traditionnels, résumés par le Code au canon 1013. Dom Boissard sait rétablir la vérité avec toute la netteté, mais aussi la charité désirables. Il semble plus simple de transcrire ces questions dont la seule énumération montrera à la fois la richesse et l'opportunité des « Questions théologiques sur le mariage ». Voici l'énoncé des vingt questions traitées :

1. Est-il opportun que les laïcs étudient la théologie du mariage ? Peut-on dire que sur elle reposent la spiritualité et la sanctification du foyer ? — 2. Quelles sont les lignes essentielles de la théologie du mariage ? Les fins du mariage ; l'exemplaire transcendant. — 3. Que penser de la distinction entre sens et fin du mariage ? — 4. La conception traditionnelle du mariage est-elle entachée d'utilitarisme et de rationalisme ? — 5. En quel sens Pie XI appelle-t-il le perfectionnement mutuel des époux *première cause* du mariage ? — 6. Qu'est-ce qui est consacré dans le mariage ? — 7. Un mariage où il n'y aurait absolument pas d'amour est-il sacrement ? — 8. Le mariage est-il un sacrement permanent ? — 9. Les actes de la vie conjugale qui continuent l'engagement initial et sont dans sa ligne, sont-ils sacramentels ? — 10. Le premier acte qui consomme le mariage ne peut-il, du moins, être dit sacramentel ? — 11. Les époux sont-ils ministres du sacrement pendant toute la vie conjugale ? — 12. Comment comprendre la production de la grâce *ex opere operato* dans le mariage ? — 13. Le devoir premier des époux est-il d'augmenter, de servir leur amour, afin par là d'augmenter la grâce ? — 14. Dans quelle mesure un des époux est-il responsable de l'autre ? — 15. L'unité parfaite entre époux est-elle possible ? — 16. Les époux doivent-ils n'avoir l'un pour l'autre rien de secret ? — 17. Que devient le mariage au ciel ? — 18. Quel est le rôle du prêtre dans le mariage ? — 19. Comment profiter davantage des grâces sacramentelles du mariage ? — 20. La sainteté est-elle possible dans le mariage ?

Un *Index* des noms propres cités termine le volume.

Dom Paul BENOÎT D'AZY, O. S. B. — **Le Christ et ses anges dans l'œuvre de S. Thomas.** — In-8 de 46 p. — Toulouse, Imprimerie du Centre.

Cette étude est le résumé d'une thèse soutenue à l'Institut catholique de Toulouse le 8 juin 1942. Résumé trop succinct qui, présentant une doctrine par elle-même déjà austère et abstraite, fait regretter que la thèse n'ait pu être publiée intégralement. Le titre : *Le Christ est* SES *anges* dit bien que l'auteur a voulu mettre en relief dans la doctrine de S. Thomas « l'orientation des anges vers le Christ par leur soumission et leur service dans l'œuvre de la Rédemption. »

La première partie « Avant l'Incarnation » montre les anges orientés par la foi et par leurs messages aux hommes vers le Christ-Rédempteur. — La seconde partie « Le Christ, chef des anges », expose, d'après S. Thomas, la causalité du Christ par rapport aux anges, causalité d'efficience et de mérite, non que le Christ ait mérité aux anges grâce et gloire essentielles, mais parce qu'il a influé sur eux d'une façon accidentelle, par des illuminations hiérarchiques : il est *quodammodo* leur tête ; primauté de causalité finale et exemplaire, la prédestination des anges ne dépendant pas substantiellement de celle du Christ, mais lui étant subordonnée dans son processus total et recevant d'elle un complément et un couronnement correspondant à la collaboration apportée à la rédemption. — Troisième partie : « les anges au service de l'unique Roi » ; le Christ orientant leur activité vers le salut des hommes, mais cette activité dirigeant aussi leur vie intérieure vers le Christ.

En somme, esquisse de la doctrine authentique de S. Thomas, doctrine qui appelle, déclare l'auteur, des progrès en correspondance avec les progrès de la théologie postérieure. Cette question des rapports du Christ et des anges mériterait d'ailleurs d'être étudiée pour elle-même, et cette étude fait encore défaut dans nos traités *de Angelis*.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 19 octobris 1948

Eug. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : A. BORDET.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

H. PONCET. — **L'or de la Légende Dorée. Illustrations de R. Moritz.** — In-8 de 200 p. — Paris, Bonne Presse, 1948.

Vingt et un contes en marge de la vie des Saints, respectueux, familiers, humoristiques, utilisant, mais en les débordant, les situations légendaires, tel est le contenu de cet ouvrage. Bien édité, orné de desseins fort bien enlevés, il constituera un très bon cadeau de Noël pour enfants ; mais plus d'une grande personne se penchera sur leurs épaules pour partager leur joie naïve, tout en saisissant mieux qu'eux les allusions moralisatrices et même satiriques que recèlent ces pages intéressantes.

Alice OLLÉ-LAPRUNE. — **Liens immortels.** *Introduction par Madame Saint-René Taillandier.* — In-12 de 148 p. — Paris, Beauchesne.

Le 21 février 1914, Joseph Ollé-Laprune, le fils du célèbre philosophe chrétien, épousait Mlle Gavoty. Il remplissait alors les fonctions de secrétaire de l'ambassade de France à Rome, dont le titulaire était M. Barrère. Au mois d'août suivant, la guerre éclatait. Après avoir assisté son chef dans les heures critiques de la tension diplomatique et après avoir eu la joie de voir l'Italie proclamer sa neutralité, il demanda à rejoindre le front. Lieutenant de réserve, il reçut en décembre le commandement d'une compagnie. Deux mois après, il tombait glorieusement au champ d'honneur.

Sa tante, Mme St-René Taillandier, a recueilli et consigné dans ces pages quelques-uns des souvenirs laissés par sa veuve, qui devait lui survivre vingt ans. Ils méritaient en effet de ne pas rester ignorés, car ils respirent un véritable parfum d'héroïsme chrétien et patriotique. On y découvre avec admiration l'amour conjugal porté jusqu'à son plus haut degré et source des plus douces joies, mais devenant aussi instrument de sanctification pour les époux, se subordonnant au bon plaisir divin et finalement s'immolant devant le sacrifice total clairement entrevu, accepté, presque désiré. La mort, par compensation, ne pourra le briser, elle ne fera que le transfigurer et lui donner comme un cachet d'éternité.

A ce tableau intérieur, en quelque sorte, Mme St-R. T. en a ajouté un autre, décrivant brièvement la vie extérieure de sa nière très aimée. Tous deux, loin de se contrarier, se complètent harmonieusement. C'est l'idéal du mariage chrétien qui y apparaît et les lecteurs de ce livre y trouveront une bienfaisante leçon vécue.

Abbé PAULET. — **Les cahiers de Terre et foi,** 2 in-8 de 20 p., chacun 35 f. — **Les ostensions limousines,** in-8 de 30 p., 50 f. — **Français, tu devrais être chrétien,** in-8 de 48 p., 50 f. — **Notre-Dame de l'Epine,** in-16 de 50 p., 30 f. — **S. Cucufat et son pèlerinage de Trépail (Marne),** in-16 de 48 p., 30 f. — Le tout chez l'auteur, curé de Vraux, par Juvigny (Marne).

Le mouvement « Terre et foi », fondé et dirigé par M. l'abbé Paulet, a pour but « la *maintenance* chrétienne et terrienne de la France par la sauvegarde ou la remise en honneur du cadre tradionnel chrétien... l'instauration d'une spiritualité du terroir et du village... l'enseignement de l'histoire régionale et locale à l'école... le rassemblement de tous ceux pour qui comptent encore l'âme de la France et son rayonnement dans le monde » : programme très vaste, on le voit, et qui demanderait l'action d'une équipe nombreuse.

Les brochures dont le titre figure ci-dessus, auxquelles se joignent de nombreux tracts, entrent dans le plan d'action de ce mouvement, en faisant connaître quelques-unes des richesses spirituelles de la France d'autrefois et d'aujourd'hui : pèlerinages locaux avec leurs glorieuses traditions, saints personnages tels que S. Judicaël ou S. Gond, sanctuaires illustres, etc. *Français, tu devrais être chrétien*, rappelle les vues providentielles de Dieu sur notre patrie et la nécessité pour celle-ci d'y correspondre si elle veut être prospère.

Le tout forme un assemblage assez disparate. La légende s'y mêle à l'histoire sans que le lecteur en soit toujours averti comme il conviendrait.

R. P. BOHLER, Franciscain. — **Une petite fleur du pays basque : Marie-Louise Aguerre, en religion Sœur Marie-Marguerite. Préface du P. Lhande.** — In-12 de 96 p. — Paris, Lethielleux.

C'est l'histoire toute simple d'une jeune fille basque, onzième d'une famille de douze enfants, élevée chrétiennement, placée comme servante en différents endroits, puis entrant chez les religieuses franciscaines de Marie-Immaculée, où elle meurt à l'âge de trente ans, après trois ans à peine de vie religieuse. La leçon à en retirer est l'attachement au devoir d'état malgré la monotonie et l'obscurité de celui-ci. Marie-Louise Aguerre y fut fidèle et y trouva le secret d'une vie intérieure que l'on devine assez élevée malgré l'effacement où elle se complut. Il convenait de faire connaître un tel exemple, particulièrement utile à notre époque.

Profils franciscains. **Frère André Thevet, grand voyageur et cosmographe des rois de France au XVIe siècle,** par J. ADHÉMAR. — **La Bienh. Jeanne-Marie de Maillé,** par Maria de CRISENOY. — Deux in-8 carrés de 94 et 106 p., chacun 90 f. — Editions franciscaines, 9, rue Marie-Rose, Paris.

I. — Cosmographe, historien, voyageur parcourant l'Italie, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Egypte, l'Espagne, l'Amérique, André Thevet est surtout remarquable par la collection de portraits qu'il a réunie au cours de sa longue vie. C'est un vulgarisateur qui a su le mieux parler des régions lointaines et mal connues de son temps. Il fait sur certains points preuve d'un esprit original et ouvert, avec un caractère un peu brouillon, une faculté d'enthousiasme et une fantaisie débridées, bref, un défricheur qui amasse des matériaux que d'autres exploiteront.

Dans son savant ouvrage : *Voyages et découvertes scientifiques des Missionnaires naturalistes français, à travers le monde* (cf. *Ami*, 1933, p. 102-105), M. le chanoine Fournier avait déjà présenté l'originale figure de cet « inventeur » du tabac. On la retrouve ici plus facilement accessible.

II. — Figure austère que celle de la Bienh. Jeanne-Marie de Maillé. A l'heure où elle naît — 14 avril 1332 — la guerre de Cent ans va s'ouvrir. A l'extérieur ce ne seront que désastres, à l'intérieur que divisions et guerres civiles. Jeanne-Marie traverse la tourmente, fidèle à son idéal de pureté, de pauvreté et de prière, — connaissant la richesse, le succès, puis les insultes et le dénuement, successivement châtelaine, servante, reçue par charité auprès des sanctuaires, vivant en ermite, favorisée du don des miracles et, sur la fin de sa vie, vénérée universellement comme une sainte. Dès sa mort — 28 mars 1414 — une enquête juridique en vue de sa canonisation fut ouverte. C'est seulement en 1871 que Pie IX ratifia le culte immémorial qui lui était rendu et qu'elle reçut ainsi le titre de Bienheureuse.

AEROTHERME "ETNA"
Ets GUIGUET, Chalon-sur-Saône
CHAUFFEZ VOTRE EGLISE OU SALLE D'ŒUVRES
AVEC LE MINIMUM DE COMBUSTIBLE
Plus de 400 références

LIVRES d'OCCASION. Th. LE MEUR
12, place du Théâtre — DIJON
Achat continuel au maximum

VENTE et LOCATION
PROJECTEURS & FILMS
8 mm, 9 mm 5 et 16 mm et fixes
(muets-parlants censurés)
Abbé P. CEZAT
à BRUGES (Gironde)

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)